PROCÈS-VERBAL

DE

L'ASSEMBLÉE ELECTORALE

DU

DÉPARTEMENT DE L'ISERE,

Tenue à Moirans le 1^er^. Juillet 1790.

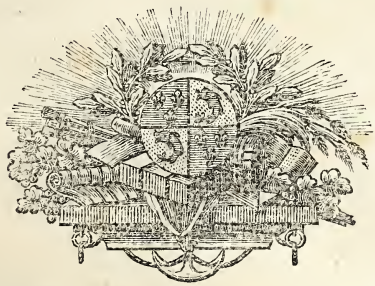

A GRENOBLE,

De l'Imprim. de J. M. Cuchet, Imprimeur du Département de l'Iſere.

M. DCC. XC.

1 Vii 90

Cue
folio
FRC
9874
no. 1

PROCÈS-VERBAL
DE
L'ASSEMBLÉE ÉLECTORALE
DU
DÉPARTEMENT DE L'ISERE,

Tenue à Moirans le 1^er. Juillet 1790.

Du Jeudi, premier Juillet mil ſept cent quatre-vingt-dix, à neuf heures du matin.

LES Députés-Electeurs des Villes & Cantons du Département de l'Iſere ſe ſont aſſemblés dans l'Egliſe des RR. PP. Cordeliers de Moirans, en exécution des Décrets de l'Aſſemblée-Nationale, rendus pour la conſtitution des Aſſemblées Primaires & Adminiſtratives, ſanctionnés & acceptés par le Roi, & enſuite de la Lettre de MM. les Commiſſaires de Sa Majeſté audit Département.

La Séance a été ouverte par la reconnoiſſance du Doyen d'âge, devant remplir les fonctions de Préſident proviſoire; & M. Jean-François Choin, Citoyen de Vourey, ayant été

reconnu pour le plus âgé, a pris Séance, en cette qualité, au Bureau.

Quelques difficultés s'étant préſentées pour l'Election du Secretaire proviſoire, l'Aſſemblée a décidé que l'appel nominal ſeroit fait, & que le plus ancien d'âge de chaque Diſtrict écriroit les noms de ceux des Citoyens qui ſeroient appellés à cette Place, pour reconnoître celui qui réuniroit la pluralité des ſuffrages. MM. Faure-Finand, du Diſtrict de Grenoble; Labbe, du Diſtrict de Vienne; Jubié, pere, du Diſtrict de Saint Marcellin, & Pecoud, du Diſtrict de la-Tour-du-Pin, ont été appellés par leur âge à être Commiſſaires. L'appel nominal a été fait, & M. Pierre Jubié, fils, Négociant, Citoyen de la Sône, ayant réuni une majorité de deux cents quatre-vingt-huit ſuffrages, a été reconnu pour Secretaire proviſoire, & a pareillement pris place au Bureau. M. Duport, Procureur à Grenoble, a été, après lui, celui qui en a réuni le plus, ayant cent quatre-vingt-dix-huit voix; & il a été arrêté que mention en ſeroit faite.

MM. Labbe, de Vienne; Pecoud, de Salagnon, & Faure-Finand, de Vizille, ont été enſuite reconnus pour les plus anciens d'âge devant remplir les fonctions de Secretaires proviſoires.

Un Membre de l'Aſſemblée a propoſé de nommer des Commiſſaires par chaque Diſtrict, pour la vérification des pouvoirs des Députés-Electeurs, avant de procéder à aucune nomination.

Une autre Motion a été faite pour ne s'en occuper qu'après la nomination du Préſident & du Secretaire.

Partage d'opinions; incertitude ſur celle qui emportoit la majorité. L'Aſſemblée a déclaré qu'elle s'en rapporteroit à la déciſion de MM. Savoye-de-Rollin, Chevallier & Royer, Commiſſaires du Roi.

M. le Préſident a propoſé, pour la députation auprès de MM. les Commiſſaires du Roi, ceux de MM. les

Electeurs de chaque chef-lieu de Diſtrict qui ſe trouvoient inſcrits les premiers ſur le tableau des Electeurs; ſavoir : MM. Michal, de Grenoble ; Labbe, de Vienne; Boiſſieu, de Saint Marcellin, & Bergeron, de la Tour-du-Pin ; ils ont été agréés à l'unanimité par l'Aſſemblée.

MM. les Députés, de retour, ont annoncé que l'avis de MM. les Commiſſaires du Roi étoit que l'on devoit, avant toute opération, procéder à la vérification des pouvoirs.

L'Aſſemblée a délibéré que, pour ſe conformer à cette déciſion, chaque Diſtrict nommeroit ſix Commiſſaires, à l'effet d'examiner les pouvoirs des Députés-Electeurs, les vérifier en commun, & en rendre compte, & qu'à l'ouverture de la Séance de demain, l'Aſſemblée ſeroit inſtruite de cette nomination.

Et attendu qu'il étoit huit heures du ſoir, l'Aſſemblée a témoigné le deſir de ſe ſéparer. M. le Préſident par *intérim* a levé la Séance, l'a renvoyée à demain, à ſix heures du matin, & a ſigné avec le Secretaire.

CHOIN, *Préſident.*

JUBIÉ, *Secretaire proviſoire.*

Du Vendredi, deux Juillet mil ſept cent quatre-vingt-dix.

M. le Doyen Préſident a demandé le réſultat des nominations particulieres de chaque Diſtrict aux fonctions de Commiſſaires, pour la vérification des pouvoirs, ainſi qu'il avoit été arrêté à la clôture de la Séance d'hier.

Ce réſultat a été préſenté à l'Aſſemblée. Les Commiſſaires ſont MM. de Barral, Point, Coinde-Lativoliere,

Allemand-des-Chemins, Bravet & Aman, pour le Diſtrict de Grenoble : MM. Almeras-de-Latour, Servonat, Rogniat, Puis, Eynard & Fleury, pour le Diſtrict de Vienne : MM. Berruyer-du-Bruſſet, Saint Rome, Michal, Sabliere-la-Condamine, Jubié, pere, & Martin, pour le Diſtrict de Saint-Marcellin : MM. Lhoſte, Thollon, Barge, Ravier-d'Herbelon & Apprin, pour le Diſtrict de la Tour-du-Pin.

L'Aſſemblée a vivement applaudi à ce choix.

Un des Membres a propoſé, afin d'accélérer le travail, de diviſer MM. les Commiſſaires en trois Bureaux, en conſervant à chaque Bureau deux Membres de chaque Diſtrict; ce qui a été arrêté à l'unanimité.

MM. les Commiſſaires ſe ſont retirés dans une Salle particuliere de RR. PP. Cordeliers, pour procéder à la vérification des pouvoirs de MM. les Electeurs-Députés.

M. le Doyen, Préſident, a dit qu'il conviendroit de s'occuper d'une Adreſſe à l'Aſſemblée-Nationale & d'une autre au Roi, dans leſquelles l'Aſſemblée offriroit le juſte tribut d'admiration, de reconnoiſſance & de dévouement qui eſt dû aux auguſtes Repréſentants de la Nation, & au Reſtaurateur de la Liberté publique, exprimeroit le reſpect inviolable dont tous les Citoyens ſont pénétrés pour les nouvelles loix, & improuveroit fortement toutes les proteſtations & réclamations indécentes & abſurdes qu'on a oſé ſe permettre contr'elles.

L'Aſſemblée a accueilli, avec tranſport, cette invitation qui renfermoit le vœu de chaque individu, & elle a arrêté que chaque Diſtrict nommeroit deux Commiſſaires pour concourir à la rédaction de ces deux Adreſſes.

L'Aſſemblée ayant enſuite témoigné le deſir de ſe retirer, M. le Doyen a levé la Séance & l'a renvoyée à trois heures du ſoir, & a ſigné avec le Secretaire proviſoire.

CHOIN, *Préſident.*

JUBIÉ, *Secretaire-Proviſoire.*

Dudit jour, à trois heures du ſoir.

Il a été fait rapport à l'Aſſemblée du choix des huit Commiſſaires pour la rédaction des Adreſſes qui doivent être préſentées à l'Aſſemblée-Nationale & au Roi.

MM. Duport & Faure, pour le Diſtrict de Grenoble ; Danthon & Nugues, pour celui de Vienne ; Sabliere-Lacondamine & Vallier, fils, pour celui de Saint-Marcellin ; Prunelle & Alricy, pour celui de la Tour-du-Pin, ont réuni les ſuffrages, & l'Aſſemblée en a témoigné ſa ſatisfaction.

MM. les Commiſſaires, chargés de la vérification des Procès-Verbaux d'Election de MM. les Députés-Electeurs, ayant achevé leur travail, ont annoncé à l'Aſſemblée que tous les pouvoirs leur ont paru ſuffiſants, & les diverſes élections valides ; qu'une ſeule difficulté s'étoit préſentée, mais avoit été applanie par le Patriotiſme de M. Mollard, Citoyen de Château-Vilain, qui avoit mieux aimé renoncer à ſes prétentions, qu'élever le moindre nuage dans l'Aſſemblée.

Des applaudiſſements ont prouvé à M. Mollard que ſes Concitoyens apprécioient ſes procédés.

L'Aſſemblée a enſuite arrêté que les noms de tous les Députés-Electeurs ſeront tranſcrits dans le Procès-Verbal, au moment de la preſtation du ſerment, ſuivant l'ordre des Diſtricts.

M. le Doyen a requis l'Aſſemblée de nommer ſon Préſident. Le nombre des Votants étoit de cinq cents quarante-un ; l'appel nominal a été fait, & le ſcrutin reçu par MM. les Secretaires-Proviſoires.

MM. les Scrutateurs ayant deſiré quatre Adjoints pour le dépouillement, MM. de Barral, de Grenoble ; Rogniat,

de Vienne ; Berruyer-du-Bruſſet, de Saint-Marcellin, & Lhoſte, de la Tour-du-Pin, ont été nommés.

Le ſcrutin ouvert & dépouillé, M. de Barral, Maire de Grenoble, a obtenu la pluralité abſolue, ayant eu deux cents quatre-vingt voix, & il a été proclamé Préſident avec de vifs applaudiſſements.

M. de Barral a déclaré accepter, a remercié l'Aſſemblée, & auſſi-tôt a prêté le Serment Civique en préſence de l'Aſſemblée, en ces termes : » Je jure de maintenir de tout » mon pouvoir la Conſtitution du Royaume ; d'être fidele » à la Nation, à la Loi & au Roi ; de remplir avec zele » & courage les fonctions civiles & politiques qui m'ont » été & me ſeront confiées ».

L'Aſſemblée a voté des remerciements à M. le Doyen ; M. le Préſident les lui a préſentés ; & l'heure de dix & demie du ſoir étant arrivée, M. le Préſident a levé la Séance, l'a renvoyée à demain ſept heures du matin, & a ſigné avec M. le Doyen, MM. les Scrutateurs proviſoires, & le Secretaire Proviſoire.

CHOIN, *Doyen-Préſident* ; BARRAL, *Préſident*, LABBE, FINAND, PECOUD, *Scrutateurs* ; JUBIÉ ; *Secretaire Proviſoire.*

Du Samedi, trois Juillet, à ſept heures du matin.

L'ASSEMBLÉE, ſur l'invitation de M. le Préſident, a procédé à la nomination de ſon Secretaire. Cinq cents quarante-cinq Votants étoient réunis. L'appel nominal fait, le ſcrutin reçu par MM. les Scrutateurs Proviſoires, MM. Coinde-Lativoliere, du Diſtrict de Grenoble ; Servonat, de Vienne ; Rodet, de Saint Marcellin, & Barral, de la Tour-du-Pin, ont été appellés pour aſſiſter au dépouillement de ce ſcrutin.

Perſonne

Perſonne n'ayant réuni la majorité abſolue des ſuffrages, l'Aſſemblée a deſiré ſe ſéparer. M. le Préſident a levé la Séance, l'a renvoyée à trois heures du ſoir, & a ſigné avec MM. les Scrutateurs & le Secretaire proviſoire.

BARRAL, *Préſident*; PECOUD, FINAND, LABBE, *Scrutateurs*; JUBIÉ, *Secretaire proviſoire.*

Du même jour, à trois heures après-midi.

Il a été fait un ſecond tour de Scrutin pour la nomination d'un Secretaire; il y avoit cinq cents trente-ſix votants. L'appel nominal a été fait, & le ſcrutin reçu par MM. les Scrutateurs proviſoires. Les mêmes Commiſſaires du matin ont été appellés pour aſſiſter au dépouillement du ſcrutin.

Le ſcrutin ouvert & dépouillé, M. Pierre Vallier, fils, a obtenu la pluralité abſolue, ayant réuni deux cents quatre-vingt-trois voix, & il a été proclamé Secretaire; il a témoigné ſa reconnoiſſance, & fait ſes remerciements à l'Aſſemblée.

M. le Secretaire a enſuite prêté le ſerment Civique en préſence de l'Aſſemblée, en ces termes: » Je jure de main-» tenir de tout mon pouvoir la Conſtitution du Royaume: » d'être fidele à la Nation, à Loi & au Roi; de remplir » avec zele & courage les fonctions civiles & politiques » qui m'ont été & me ſeront confiées ». Chaque Membre de l'Aſſemblée, pénétré de l'importance de cette Cérémonie & de l'obligation qu'il alloit contracter, a prononcé le même Serment entre les mains de M. le Préſident, avec le plus vif empreſſement.

Sur la motion faite enſuite par un des Membres, l'Aſſemblée a décidé que pour ſe conformer au décret de

l'Assemblée Nationale, du 19 juin dernier, sanctionné par le Roi, il seroit annexé au présent Procès-Verbal un nouveau rôle de tous les Electeurs, contenant seulement leur nom de baptême & leur véritable nom de famille, dans lequel il ne pourroit être ajouté aucune qualification ni distinction que celle de leur état ou profession civile, & duquel seroient supprimées toutes les particules additionnelles qui ne font pas partie intégrante du nom.

M. le Président a proposé à l'Assemblée d'assister demain à une Messe du Saint Esprit, ce qui a été accepté, & l'heure en a été fixée à midi.

L'Assemblée ayant desiré de se retirer, M. le Président a levé la séance, l'a indiquée à demain, à six heures du matin, & a signé avec MM. les Scrutateurs provisoires & le Secretaire.

BARRAL, *Président.* PECCOUD, LABBE, FINAND, *Scrutateurs;* VALLIER, *Secretaire.*

Du Dimanche, quatre Juillet mil sept cent quatre-vingt-dix, à six heures du matin.

M. le Président a dit qu'il est à propos de nommer trois Scrutateurs; l'Assemblée, consultée s'il falloit la pluralité relative ou absolue des suffrages, a décidé, par assis & levé, à une très-grande majorité, qu'il suffisoit de la pluralité relative. L'appel nominal a été fait, & le scrutin reçu par MM. les Scrutateurs provisoires; les mêmes Commissaires de la veille ont été appellés pour assister au dépouillement du Scrutin.

Le scrutin dépouillé, MM. Coynde, de Voreppe, Bergeron, de la Tour-du-Pin, & Buffevent, de la Côte-

Saint-André, ont réuni la preſque unanimité des ſuffrages; ils ont été proclamés Scrutateurs : l'Aſſemblée a applaudi à ce choix, & à l'inſtant ils ont prêté le Serment *de bien remplir leurs fonctions, & de garder le ſecret en leur ame & conſcience.*

M. le Préſident ayant annoncé à l'Aſſemblée qu'on alloit commencer la Meſſe, M. Gabriel, Curé de Saint Simphorien-d'Oſon, a demandé à l'Aſſemblée, au nom de tous MM. les Curés & Eccléſiaſtiques qui ſe trouvent dans ſon ſein, que l'on ajoutât, à la priere qu'on eſt dans l'uſage d'adreſſer au Ciel pour la conſervation du Roi, deux verſets qui ſe rapportaſſent à celle de la Nation & au maintien de la Loi; il a en conſéquence propoſé cette formule :

Domine ſalvam fac Gentem, &c.
Domine ſalvam fac Legem, &c.
Domine ſalvum fac Regem, &c.

L'Aſſemblée a vivement applaudi au Patriotiſme de ces Paſteurs Citoyens; elle a adopté, avec tranſport, la formule propoſée; a arrêté qu'elle ſeroit ſuivie pour la Meſſe qui alloit ſe célébrer : elle a même paru deſirer que tous les Curés & Eccléſiaſtiques du Département l'adoptaſſent de même.

Le Révérend Pere Chomel, Gardien des Cordeliers de Moyrans, qui célébroit la Meſſe, a prononcé un Diſcours plein de Patriotiſme, analogue aux circonſtances. M. le Préſident a répondu au nom de l'Aſſemblée : » Monſieur, nous applaudiſſons aux ſentiments patrio- » tiques dont vous faites profeſſion. Vous avez reconnu, » comme Nous, que la vraie Religion eſt amie de la » Liberté ſous l'empire des Loix ».

L'Aſſemblée a vivement applaudi au Diſcours du R. P. Gardien, & à la réponſe de M. le Préſident;

elle a arrêté qu'il en ſeroit fait mention dans le procès-verbal.

M. le Préſident a levé la ſéance, l'a indiquée à quatre heures du ſoir, & a ſigné avec MM. les Scrutateurs & le Secretaire.

BARRAL, *Préſident*; COINDE, BERGERON, BUFFEVENT, *Scrutateurs*; VALLIER, *Secretaire*.

Du même jour, à quatre heures après-midi.

LA Séance étant ouverte, MM. de la Municipalité de Moirans ont fait demander & ont obtenu de l'Aſſemblée l'agrément de lui préſenter leurs hommages. Introduits dans la Salle, M. de Luppé, Maire, a dit : » M. le » Préſident & Meſſieurs, le bonheur de vous voir raſ- » ſemblés ici, eſt le plus grand de tous ceux que nous » pouvions eſpérer. Vous quittez votre ſéjour; vous ou- » bliez vos occupations pour accélérer le grand œuvre » de notre régénération, du bonheur & de la félicité » publique.

» Daignez agréer l'hommage de notre reſpectueuſe re- » connoiſſance & de nos actions de grace; nous permettrez- » vous d'y ajouter l'expreſſion de tous nos regrets de » n'avoir pu vous recevoir auſſi dignement que vous le » méritez; nos efforts n'ont pas été ſuivis de tout le ſuccès » que nous deſirions; mais nous oſons vous aſſurer que » nous ne ceſſerons de les redoubler pour tout ce qui » peut vous intéreſſer, & vous prouver notre zele & notre » entier dévouement : nous vous prions de vouloir bien » nous accorder votre bienveillance ».

M. le Préſident, au nom de l'Aſſemblée, a répondu en ces termes : » l'Aſſemblée des Electeurs du Départe-

» ment de l'Iſere, reçoit avec reconnoiſſance l'expreſſion des » ſentiments de la Municipalité de Moirans.

» Nous n'oublierons jamais les attentions & les ſoins » hoſpitaliers que nous avons reçus de nos Freres & Amis » les Citoyens de cette Ville.

» L'exemple & la prévoyance de MM. les Officiers-» Municipaux leur ont ſervi de modele ; nous n'attendions » pas moins de leur patriotiſme & des vertus de leur » reſpectable chef ».

L'Aſſemblée a vivement applaudi au Diſcours de M. le Maire de Moirans & à la réponſe de M. le Préſident ; elle a ordonné que l'un & l'autre ſeront inſérés dans le Procès-Verbal comme un témoignage bien ſincere de ſa reconnoiſſance envers MM. les Officiers-Municipaux & tous les Habitants de Moirans, & elle a admis les Membres de la Municipalité à l'honneur d'aſſiſter à la Séance.

M. le Préſident a enſuite rendu compte à l'Aſſemblée du zele de la Garde-Nationale de Moirans, pour maintenir l'ordre & la tranquillité pendant le ſéjour de tous les Electeurs dans cette Ville, & de l'offre qui lui a été faite d'une Garde d'honneur ; l'Aſſemblée a témoigné ſa gratitude par des applaudiſſements réitérés ; elle a voté, pour la Garde Nationale de Moirans, des remerciements, & a chargé ſon Préſident d'être ſon organe auprès du Commandant de cette Garde-Nationale.

Un Electeur du Pont-en-Royans a enſuite pris la parole au nom des Députés de Saint Laurent-du-Pont, Sainte Eulalie & Echevis, pour demander la réunion de ces Communautés au Département de l'Iſere, & il a fondé leur pétition ſur pluſieurs Délibérations de ces différentes Communes, & ſur des réponſes du Comité de Conſtitution.

L'Aſſemblée a décidé qu'il ſeroit nommé un Commiſſaire par Diſtrict, pour examiner cette pétition & lui

en rendre compte à l'ouverture de la Séance de demain matin. Ces Commiſſaires ſont MM. Perrotin, pour le Diſtrict de Grenoble; Danthon, pour le Diſtrict de Vienne; Berruyer, pour le Diſtrict de Saint-Marcellin, & Thollon, pour le diſtrict de la Tour-du-Pin.

M. le Préſident a enſuite propoſé à l'Aſſemblée de déterminer ſon choix pour l'Imprimeur de l'Aſſemblée Electorale du Département de l'Iſere; elle a nommé, par acclamation, le ſieur Cuchet, Imprimeur à Grenoble, qui a fait ſes remerciements à l'Aſſemblée; & elle a arrêté qu'il en ſeroit fait mention dans le Procès-Verbal, ainſi que de ſon vœu pour que l'Aſſemblée adminiſtrative de Département lui conſerve le même titre d'Imprimeur.

M. le Préſident a levé la Séance, l'a indiquée à demain, à ſix heures du matin, & a ſigné avec le Secretaire.

BARRAL, *Préſident.*

VALLIER, *Secretaire.*

Du Lundi, cinq Juillet mil ſept cent quatre-vingt-dix, à ſix heures du matin.

M. Danthon, l'un des Commiſſaires chargés d'examiner la Pétition faite par les Députés de Saint-Laurent-du-Pont, Sainte Eulalie & Échevis, a fait à l'Aſſemblée le rapport de cette affaire, & lecture de toutes les pieces qui y ſont relatives. L'Aſſemblée, frappée de la néceſſité de faire promptement droit à la réclamation de ce Canton, a arrêté que, conformément à la déciſion du Comité de Conſtitution, du trente-un Mars dernier, cette Pétition ſeroit renvoyée à l'Aſſemblée Adminiſtrative du Département, & qu'on manifeſteroit, dans le Procès-Verbal, le

vœu qu'elle forme, que l'Adminiſtration du Département s'en occupe le plutôt poſſible, & prenne dans la plus grande conſidération les motifs qui doivent la décider à accueillir cette demande.

M. le Préſident a fait enſuite faire lecture d'une Lettre à lui adreſſée par la Municipalité de Barraux, dans laquelle cette Municipalité témoigne les craintes qu'elle a conçues ſur les Armements qui ſe font dans les Etats du Duc de Savoie, & prie l'Aſſemblée de prendre des meſures efficaces pour qu'il ſoit inceſſamment envoyé au fort Barraux des renforts de Troupes de Ligne, d'Artillerie & de Gardes-Nationales, ſoit afin de prévenir & arrêter les Projets hoſtiles que les Puiſſances voiſines pourroient avoir formés contre la liberté publique, ſoit afin d'empêcher l'entrée du Royaume à cette multitude de *Brigands & de Gens ſans aveux*, qui s'y introduiſent en foule, & dont le nombre augmente tous les jours & ne fait que jeter, dans l'eſprit des bons Citoyens, des alarmes ſur la tranquillité publique & ſur le ſuccès des opérations de l'Aſſemblée-Nationale.

Pluſieurs demandes de cette nature ont été ſucceſſivement faites par pluſieurs Electeurs de différents Cantons; elles tendoient toutes à ſolliciter, auprès de l'Aſſemblée-Nationale & du Roi, l'établiſſement d'un cordon de Troupes réglées le long des frontieres, pour les défendre contre les attaques dont elles pourroient être menacées, & une diſtribution d'armes & de munitions aux différentes Gardes-Nationales du Département.

M. Jars, Electeur, Citoyen des Echelles, qui a manifeſté, ſur le même ſujet, le vœu de ſes Commettants, a obſervé, en outre, à l'Aſſemblée, qu'ayant occupé depuis long-temps une place dans la Régie, ſes Supérieurs venoient de lui faire éprouver un changement qui nuiſoit infiniment à ſes intérêts; il a réclamé, à ce ſujet, la bienveillance de l'Aſſemblée.

L'Assemblée, instruite du Patriotisme constant de ce Citoyen vertueux, a chargé son Président d'écrire aux Directeurs de la Régie pour leur faire part du desir qu'elle auroit de voir maintenir les bons Citoyens dans leurs emplois, & sur-tout M. Jars.

M. Chenavas, ci-devant désigné Lieutenant au Régiment des Chasseurs d'Alsace, compagnie d'Allogny, en garnison à Macon, commandé par M. de Noailles, a demandé à l'Assemblée dont il est Membre, que si le rapport qui vient de lui être fait des craintes qu'on conçoit dans toutes les parties du Département, la mettoit dans le cas de solliciter un secours de Cavalerie, elle voulût bien demander la préférence pour le Régiment des Chasseurs d'Alsace.

L'Assemblée a vivement applaudi à la demande de cet Officier Citoyen, & elle a ordonné que sa Pétition seroit insérée dans le Procès-Verbal, comme un hommage qu'elle rend au Patriotisme de ce Régiment, & du respectable Chef qui le commande.

L'Assemblée mettant ensuite en délibération la demande à elle faite par la Municipalité de Barraux & par divers autres Membres de l'Assemblée, en a renvoyé l'examen aux mêmes Commissaires qui, la veille, ont été chargés d'examiner la Pétition des Députés du Canton de Saint-Laurent-du-Pont-en-Royans, Sainte-Eulalie & Echevis, & leur a donné pour Adjoints MM. Almeras & Amard, avec recommandation de lui faire incessamment le rapport de ces diverses affaires.

Un des Membres de l'Assemblée ayant fait sentir les dangers qu'il y auroit qu'une partie des Electeurs se retirât avant que leurs opérations fussent finies, l'Assemblée a arrêté, par acclamation, qu'elle ne désempareroit pas jusqu'à ce qu'elle eût rempli les fonctions importantes qui lui avoient été confiées par ses Commettants.

M. le Président a annoncé à l'Assemblée un paquet, que

que MM. les Commiſſaires du Roi venoient de lui envoyer. L'ouverture en a été faite ; il renfermoit deux Décrets de l'Aſſemblée-Nationale, ſanctionnés par le Roi, qui ſont relatifs aux Aſſemblées Electorales, & deſquels lecture a été faite ſur le champ.

M. le Préſident, d'après le vœu de l'Aſſemblée, a levé la Séance, l'a indiquée à demain, à quatre heures après-midi, & a ſigné avec le Secretaire :

BARRAL, *Préſident.*

VALLIER, *Secretaire.*

Du Mardi, ſix Juillet mil ſept cent quatre-vingt-dix, à quatre heures après-midi.

LA Séance étant ouverte, une Députation des Ecoliers du College de Grenoble a demandé la permiſſion de préſenter ſes hommages à l'Aſſemblée : un d'eux a prononcé, avec énergie, au nom de ſes condiſciples, un Diſcours plein de Patriotiſme. L'Aſſemblée a fait connoître à cette Députation combien elle étoit ſenſible à ſon procédé civique. M. le Préſident lui a répondu en ces termes : » Les heureuſes diſpoſitions que vous annoncez, nous font » eſpérer que vous ſoutiendrez, avec zele & courage, la » Conſtitution qui aſſure votre bonheur. Rendez-vous dignes » de ſervir un jour votre Patrie ; rien n'eſt plus glorieux » pour un Citoyen ; vivre libre, &, s'il le faut, mourir » pour elles, doivent être, dans tous les temps, les ſeuls » objets de votre ambition ».

L'Assemblée a accordé à cette Députation la permission d'assister à la Séance.

M. le Président a levé la Séance, l'a indiquée à demain, à sept heures du matin, & a signé avec le Secretaire :

BARRAL, *Président.*

VALLIER, *Secretaire.*

Du Mercredi, sept Juillet mil sept cent quatre-vingt-dix, à sept heures du matin.

M. le Président, en ouvrant la Séance, a annoncé les différents objets sur lesquels l'Assemblée avoit à délibérer. Divers Orateurs ont successivement occupé la tribune pour exposer les avantages ou les inconvénients qu'il y auroit, soit de multiplier le nombre des Villes entre lesquelles l'Assemblée Administrative du Département alterneroit, soit de placer le Directoire du Département dans une grande ou petite Ville.

Avant de passer à ce dernier objet, l'Assemblée a arrêté, à l'unanimité, que les Assemblées Electorales qui doivent alterner dans les quatre Chefs-lieux de Districts, se tiendroient premiérement à la Tour-du-Pin, ensuite à Saint Marcellin, puis à Vienne, & enfin à Grenoble, & que cet ordre seroit invariablement observé.

M. le Président a ensuite proposé de décider quelles seroient les Villes entre lesquelles alterneroit l'Assemblée des Membres de l'Administration du Département.

Un Membre a proposé que les Villes, Chefs-lieux de

Diſtrict fuſſent exclues de cet alternat : la queſtion miſe en délibération, l'Aſſemblée a décidé, par l'épreuve & la contre-épreuve d'aſſis & levé, que les Chef-lieux de Diſtrict n'en ſeroient point exclus.

Il s'agiſſoit enſuite de ſavoir quelles ſeroient les autres Villes de chaque Diſtrict qui participeroient à cet alternat ; M. le Préſident a d'abord propoſé de déterminer ce que c'étoit qu'une Ville.

L'Aſſemblée a décidé, à l'unanimité, qu'une population de deux mille ames renfermée dans une même enceinte, ſuffiſoit pour faire regarder comme ville le lieu qui la contiendroit.

M. le Préſident a propoſé à l'Aſſemblée que chaque Diſtrict s'aſſemblât ſéparément pour convenir des Villes qui renfermoient cette population, & en préſenter le Tableau à l'Aſſemblée dans la Séance du ſoir. Cette propoſition a été unanimement agréée.

M. le Préſident a levé la Séance, l'a indiquée à trois heures après-midi, & a ſigné avec le Secretaire.

BARRAL, *Préſident.*

VALLIER, *Secretaire.*

Du Mercredi, ſept Juillet mil ſept cent quatre-vingt-dix, à trois heures après-midi.

LES Electeurs des quatre Diſtricts ont ſucceſſivement préſenté le Tableau des différentes Villes qu'ils ont cru être ſuſceptibles de recevoir alternativement l'Aſſemblée adminiſtrative du Département.

Les Electeurs du Diſtrict de Grenoble, ont déſigné Voiron & la Mure.

Ceux du Diſtrict de Vienne, ont déſigné la Côte-Saint-André & Beaurepaire.

Ceux du Diſtrict de Saint-Marcellin, ont déſigné Tulins & Saint-Jean-en-Royans.

Un des Membres de l'Aſſemblée a obſervé que, quoique cette derniere Ville ne ſe trouvât point encore unie au Département de l'Iſere, elle avoit néanmoins émis un vœu formel pour obtenir cette réunion, & il a établi, d'après des motifs de localité & d'intérêt public, que dans le cas de la réunion, elle devoit obtenir la préférence ſur les autres Villes du Diſtrict qui prétendoient à l'alternat de l'Aſſemblée Adminiſtrative de Département.

Les Electeurs du Diſtrict de la Tour-du-Pin ont déſigné Crémieux & Bourgoin.

Deux queſtions ſe ſont préſentées : combien y aura-t-il, dans chaque Diſtrict, de Villes qui alterneront pour recevoir l'Aſſemblée Adminiſtrative du Département ? La Ville qui aura le Directoire, jouira-t-elle de cet alternat ?

M. le Préſident a mis aux voix laquelle de ces deux queſtions auroit la priorité ; l'Aſſemblée l'a accordée à la derniere queſtion, & elle a arrêté, à l'unanimité, que la Ville où ſeroit placé le Directoire, ne pourroit participer à l'alternat de l'Aſſemblée Adminiſtrative du Département, & qu'elle ſeroit tenue d'opter l'un ou l'autre.

Paſſant enſuite à la ſeconde queſtion, l'Aſſemblée a arrêté que trois Villes de chaque Diſtrict, y compris la Ville chef-lieu, participeroient à l'alternat de l'Aſſemblée adminiſtrative du Département, & elle a adopté les Villes qui lui ont été ci-deſſus déſignées par les Electeurs de chaque Diſtrict.

Fixant enſuite l'ordre de cet alternat, l'Aſſemblée a arrêté que la premiere Aſſemblée des Membres de l'Adminiſtration de Département ſe tiendroit à Grenoble, & ſucceſſivement à Vienne, Saint Marcellin, Crémieu, Voiron, la Côte-Saint-André, Tulins, Bourgoin, la Mure, Beaurepaire, Saint-Jean-en-Royans ou le Pont-en-Royans, dans le cas que la Ville de Saint-Jean ne pourroit obtenir ſa réunion au Diſtrict de Saint-Marcellin, & finalement la Tour-du-Pin.

Sur la motion faite enſuite par MM. Broal & Hilaire, l'Aſſemblée ayant paru deſirer que les Villes qui jouiroient de l'alternat de l'Aſſemblée adminiſtrative du Département, ou dans leſquelles ſeroit placé le Directoire, ou toute autre eſpece d'établiſſements publics, reſtaſſent chargées, chacune en droit-ſoi, de tous les frais qu'occaſionneroient leſdits établiſſements, ainſi que de leur entretien & des acceſſoires, M. Buffevent, au nom des Citoyens de la Côte-Saint-André, a fait l'offre de parfournir tous les frais qu'occaſionneroient les divers établiſſements publics qui pourroient y être placés.

La même offre a été ſucceſſivement faite, pour & au nom de leurs Municipalités, par M. Barral, Préſident de l'Aſſemblée, Maire de la Ville de Grenoble; — par MM. Almeras, Guillermin, Officiers-Municipaux, & Delaloy, Procureur de la Commune de la ville de Vienne, autoriſés par les Notables de leur Municipalité, qui ſe trouvent Membres-Electeurs de cette Aſſemblée; = par M. Geynet, Procureur de la Commune de la Municipalité de Moirans, en vertu d'une Délibération remiſe ſur le Bureau; — par M. Sire, Maire de la ville de Bourgoin; — par M. Lhoſte, Maire de la Tour-du-Pin; — par M. Thibault, Maire de la ville de Crémieu; — par M. Berruyer, Maire de la ville de St. Marcellin;

— par M. Manthe, Electeur de Tulins, au nom de tous ses Concitoyens ; — par M. Point, ainé, Procureur de la Commune de Voiron ; — par M. Guillot, Procureur de la Commune de la Mure ; — & par M. Perier, fils, pour & au nom des Citoyens de Beaurepaire.

L'Assemblée à vivement applaudi à toutes ces offres généreuses ; & pour leur donner un caractère d'authenticité, elle a demandé qu'elles fussent consignées dans le Procès-Verbal, lequel seroit signé par les différents Membres qui les avoient faites.

M. le Président a levé la Séance, l'a indiquée à demain, à sept heures du matin, & a signé avec les Electeurs qui ont fait les offres ci-dessus, & le Secretaire.

Signés, BARRAL, *Président & Maire de Grenoble*; Almeras, cadet, *Officier-Municipal de Vienne* ; Durand, *Notable du Corps-Municipal de Vienne* ; Revolat, *Notable à Vienne*; Labbe ; Annuel, *Lieutenant au Bailliage & Notable à Vienne* ; Soubeyran-Raynaud ; Bouthier ; Paques, *Officier-Municipal de Grenoble* ; Decomberousse, *Avocat* ; Abel, Fornand ; Buffevent ; Dorey, *Citoyen* ; Michalon, *Electeur de Beaurepaire* ; Perier, *fils*, *Electeur de Beaurepaire* ; Baptiste Sire, *Maire de Bourgoin* ; Michal, *Officier-Municipal de Grenoble* ; Chanrion, *officier-municipal de Grenoble* ; Rosset, *Officier-Municipal de Grenoble* ; Thibaud, *Maire de Crémieu* ; Guillermin, *Officier-Municipal de Vienne* ; Aman ; Guillot ; L. Caral ; Dumolard ; Delaloy, *Procureur de la Commune de Vienne* ; l'Hoste, *Maire de la Tour-du-Pin* ; Point, ainé, *Procureur de la Commune de Voiron* ; Berruyer, *Maire de la Ville de Saint-Marcellin*.

VALLIER, *Secretaire*.

Du jeudi, huit juillet mil ſept cent quatre-vingt-dix, à ſept heures du matin.

A l'ouverture de la Séance, M. Berlioz, Citoyen du Pont-de-Beauvoiſin, a prononcé un Diſcours, dans lequel, après avoir développé les droits qu'auroient pû donner à ſa Ville la localité, le patriotiſme conſtant & vigilant de ſes habitants, à l'alternat de l'Aſſemblée Adminiſtrative du Département, elle avoit néanmoins fait le ſacrifice de la concurrence avec les autres Villes de ſon diſtrict; & renouvellant ce déſiſtement, il l'a offert à l'Aſſemblée comme l'expreſſion du deſir qu'il a de voir les vues patriotiques & d'intérêt public, l'emporter ſur les vues d'intérêt perſonnel.

L'aſſemblée, applaudiſſant à la conduite de ce Citoyen vertueux, a ordonné qu'il en ſeroit fait mention dans le Procès-Verbal, comme une preuve de l'admiration qu'à toujours inſpiré aux bons Citoyens le patriotiſme des habitants du Pont-de-Beauvoiſin.

Il a été fait lecture d'une lettre pleine de patriotiſme, adreſſée à l'Aſſemblée par les étudiants du college de la Tour-du-Pin.

Paſſant à l'ordre du jour, deux queſtions ſe ſont préſentées : procédera-t-on de ſuite à la nomination des Membres qui doivent compoſer l'Aſſemblée Adminiſtrative du Département, ou s'occupera-t-on de l'emplacement du Directoire?

M. le préſident ayant mis aux voix laquelle de ces deux queſtions obtiendroit la priorité, l'Aſſemblée a arrêté qu'on commenceroit à s'occuper de fixer l'emplacement du directoire.

Différents Membres ſe ſont ſuccédés à la Tribune pour parler ſur cette queſtion, & préſenter les avantages & inconvénients qu'offrent pluſieurs coins du département pour recevoir cet emplacement.

Pendant le cours de la Séance, M. Girerd, cultivateur du Bouchage, a obſervé à l'Aſſemblée que les différentes queſtions auxquelles on ſe livroit, conſumoient un temps précieux pour les travaux de la Campagne ; il a fait la motion expreſſe que l'on abrégeât tous les débats pour finir au plutôt.

L'aſſemblée a applaudi avec tranſport aux juſtes obſervations de cet honnête cultivateur, & en a demandé l'inſertion dans le Procès-Verbal.

Quelques réflexions ultérieures ont ſuccédé à cette obſervation, & l'aſſemblée a déclaré la diſcution fermée.

M. le Préſident a levé la Séance, l'a indiquée à demain, à ſept heures du matin, & a ſigné avec le Secretaire.

BARRAL, Préſident.

VALLIER, Secretaire.

Du Vendredi, neuf juillet mil ſept cent quatre-vingt-dix, à ſept heures du Matin.

LA diſcuſſion ſe trouvant fermée depuis la Séance de la veille, ſur la queſtion de ſavoir dans quel lieu ſeroit placé le Directoire du Département, M. le préſident a propoſé d'aller aux voix, & l'aſſemblée a arrêté, à l'unanimité, qu'on élira, au Scrutin & à la pluralité abſolue des ſuffrages, le lieu où le Directoire du Département doit être fixé.

M. le préſident a enſuite propoſé que chaque membre de l'Aſſemblée

l'Assemblée prêtât individuellement le Serment Civique, & qu'avant de faire son Bulletin, il apposa sa signature dans le Procès-Verbal, au bas du Serment, en disant *je le jure* : ce qui a été adopté par acclamation.

M. le président a prononcé le Serment en ces termes : » Nous jurons d'être fideles à LA NATION, à la LOI, & au ROI; » de maintenir de toutes nos forces, la nouvelle constitution » du Royaume décrétée par l'Assemblée-Nationale & accep- » tée par le Roi ». Tous les Membres de l'Assemblée ont successivement approché du bureau, levé la main, en disant *je le jure*, & signé suivant l'ordre de leur appel, comme ci-après.

DISTRICT DE GRENOBLE,

1^er^. Canton.
GRENOBLE.

Ennemond-Louis Michal, *officier-municipal.*
Joseph Thibaud, *Négociant.*
Joseph Barral, *maire de Grenoble.*
Charles Paques, fils, *officier-municipal.*
Jacques Berroard, *greffier au Bailliage.*
André Réal, *Avocat.*
Jean Victor Duport, *procureur au Bailliage.*
Pierre Marcel, *Chevalier de St. Louis.*
Jean-Baptiste Berthier, *notable.*
Jacques Couturier, *avocat.*
Guillaume David, *procureur.*
Etienne Eynard, *avocat*
Jean-Baptiste-Annibal Aubert-Bayet, *Capitaine au régiment de Bourbonnois.*
André Amar, *trésorier de France.*
Jean-Joseph-Victor Genissieu, *avocat.*
Jean-François Hilaire, *avocat.*
Victor Perrotin, *avocat.*
Pierre Enfantin, *avocat.*

Philippe-Nicolas Ducros, *avocat.*
Charles Roffet, *cultivateur, officier-municipal.*
Joſeph Chanriont, *officier-municipal.*

2^e. *Canton.*
St. EGRÈVE & St. ROBERT

Chriſtophe Lacroix, *Maire.*
Pierre-Cezar Bertier, *Maire du Fontanil.*
Ennemond Brun, *Maire de Quaix.*
Louis Bernard, *Officier-Municipal de Saint Martin-le-Vinoux.*
Louis Clapier, *Maire de Saint Egrève.*

3^e. *Canton.*
St. LAURENT DU-PONT.

Joſeph Margot, *Notaire.*
Maurice Aubry.
Claude-Benoît Bonnet, *Notaire à Chartreuſe.*
Ignace-Etienne Brevard, *Notaire.*

4^e. *Canton.*
St. CHRISTOPHE-EN-TRE-DEUX-GUIERS.

Joachim Chabert, *Vicaire & Maire de Miribel.*
François Sappey, *Maire d'Entre-deux-Guiers-lès-Echelles.*
Benoît Duclot, *Colonel National & Maître aux Comptes.*
Antoine Jars, *Contrôleur des Traites, Greffier de la Municipalité, Chef de la Garde-Nationale d'Entre-deux-Guiers.*
Joſeph Grabit, *Greffier.*
Benoît Chabert, *Vicaire & Maire de Saint Chriſtophe.*

5^e. *Canton.*
VOIRON.

Joſeph Vincent, *Négociant, Officier-Municipal*
François Dode, *Lieutenant-Colonel de la Garde-Nationale de Voiron.*
Sulpice Calignon, *Officier-Municipal.*
Philippe Point, *Procureur de la Commune de Voiron.*
Antoine Jacquemet, *Citoyen de Voiron.*
Jean-Baptiſte Martin, *Procureur de la Commune de Saint Aupre.*
Joſeph Tivollier, fils, *Colonel de la Garde-Nationale de Saint Etienne-de-Croſſey.*

Adrien Drogat, *Colonel de la Milice-Nationale de Coublevie.*
Michel Jealliet, *Maître de Forge, Officier-Municipal.*
Jean-Baptiſte Ducreſt, *Officier-Municipal de Coublevie.*

Victor Coynde, *Maire de Voreppe.* — 6e. *Canton.*
Jean-Euſtache Pognient, *Capitaine-Aide-Major de la Garde-Nationale de Voreppe.* — VOREPPE.
François Boiſverd, *Commandant de la Garde-Nationale de Veurey.*
Jean-Pierre Barroil, fils, *Capitaine-Major de la Garde-Nationale de Voreppe.*
Jean-Baptiſte Civet, *Major & Chirurgien.*

André Faure, *Maire de Pariſet.* — 7e. *Canton.*
Noé-Victor Dumas, *Greffier de Pariſet.* — SASSENAGE.
Jean Drevet, *Citoyen.*
André-François Rivier.
André Charavel, *Officier-Municipal de Fontaine.*

Benoît Romagnier, *Procureur de la Commune de Meaudre.* — 8e. *Canton.*
Benoît Blanc, *Maire de Meaudre.* — LANS.
Jean-Gabriel Jullien, *Notaire au Villard-de-Lans.*
Pierre Fayollat, *Citoyen.*
Pierre Eybert, *Arpenteur à Autrans.*
Pierre Blanc, *Lieutenant de la Garde-Nationale de Meaudre.*
Pierre Colas, *Curé & Officier-Municipal de Meaudre.*

Joſeph Guigues-Bonnet, *Avocat.* — 9e. *Canton.*
Jean-Baptiſte Blanc, *Maire de Seyſſins.* — CLAIX.
Etienne Breton, *Notaire & Maire d'Allieres.*
Jean-Gaſpard Joly, *Maire de Varce.*
Pierre-Abel Charency, *Colonel de la Milice-Nationale d'Allieres.*

10e. *Canton.* GENEVREY.	Pierre Santon, *Notaire & Maire de Vâquier.* François Février, *Citoyen.* Claude Clet, *Maire de Sallian.* Louis-Pierre Clapier, *Notaire à Vif.*
11e. *Canton.* St. GUILLAUME.	Pierre Faucherand, *Maire de Saint Guillaume.* Jean Eymard, *Notaire & Maire de Miribel & Château-Bernard.* Barthelemi Odox-Bonniot, *Citoyen & Procureur de la Commune de Greſſe.*
12e. *Canton.* LE MONESTIER DE CLERMON.	Ennemond Allemand, *Bachelier en droit, Notaire & Maire.* Joſeph Perrin, *Géometre & Procureur de la Commune.* Claude-Laurent Guirimand, *Notaire & Maire d'Avignonet.*
13e. *Canton.* St. MARTIN-DE-CLELLES	Charles-Gaſpard Samuel, *Officier-Municipal.* Pierre Arnaud, *Citoyen & Procureur de la Commune de Clelles.* Pierre Chauvet, *Curé de Chichiliane en Trieves.*
14e. *Canton.* St. MAURICE.	Jean-François Prayer, *Secretaire de la Communauté de Treminis.* Jean-Baptiſte Correard, *Secretaire de la Communauté de Prébois.* Antoine-Maximin Prayer. Jean-Jacques Giraud, *Chirurgien de Saint Maurice.*
15e. *Canton.* MENS.	Jacques Sibey, *Officier-Municipal.* Bermond, *Notaire & Maire de Mens.* François Royer, *ancien Gendarme.* Jean-Pierre Fluchaire, *Notaire.* Antoine Pelliſſier-Tanon, *Citoyen.*
16e. *Canton.* St. SEBASTIEN ET CORDEAC.	François Richaud, *Citoyen, Procureur de la Commune.* Pierre Prin, *Secretaire-Greffier.* Pierre Richard, *Citoyen de Saint Jean-d'Herans.*

Jacques Blanchard, *Maire du Moneſtier-d'Ambel.*
François Jamiel, *Maire de Pellafol.*

François Achard, *Maire.* — 17^e. *Canton.*
Jean-François Bonthoux, *Maire de Saint Jean-des-Vertus.* — St. Jean-Cotes-de-Corps.
Pierre-Antoine Guigues, *Procureur de la Commune de Saint Michel.*
Louis Gomſolin, *Maire & Notaire à Corps.*
Jean Barde, *Négociant à Corps.*

Jean-François Cros, *Notaire & Maire du Perier.* — 18^e. *Canton.*
André Blanc, *Notaire au Perier.*
Antoine-Medard-André Blanc, fils, *Notaire à Valbonnais.* — Entraigues.
Jacques Bernard, *Avacat, Maire d'Entraigues.*
Pierre Durand, *Major de la Garde Nationale de Valbonnais.*

Jacques Sigaud, *Citoyen & Maire de Nantes.* — 19^e. *Canton.*
Philippe Perrin, *Inſpecteur des travaux du Roi, & Procureur de la Commune de Nantes.* — La Valette en Ratier.
Claude Ruchier, *Maire.*

Charles-Antoine-Victor Aman, *Maire de la Mure.* — 20^e. *Canton.*
Louis-Joſeph Guillot, *Notaire, Procureur de la Commune.* — La Mure.
Jean-Charles Caral, *Officier-Municipal.*
Pierre Platel, *Notaire.*
Jean-Louis Goubet, *Curé de la Mure.*
Pierre Terrier, *Officier de la Garde-Nationale.*
Jean Dumolard, *Officier-Municipal.*
François-Aubert Aribert.

Jean-Baptiſte Baret, *Notable.* — 21^e. *canton.*
Jean Bonnois, *Maire de la Communauté de Pierre-Châtel.* — Saint-Théoffrey.
Louis-Antoine Pomier, *Maire du Villard.*
François Perrin-Terrin, *Laboureur.*

Jean-Baptiſte Bourjalliat, *Maire de Champ.* — 22^e. *canton.*
Charles-Joſeph Pommier. — St. Pierre-de Comiers.

23°. *canton.* VIZILLE.

Jacques-Philippe Peyron, *Notaire & Maire de Vizille.*
Jean-Joſeph Benoît, *maire de Jarrie.*
Jean-Baptiſte Faure-Finan, *médecin.*
François Blanchet, *curé de Vizille.*
André Guillerme, *procureur de la commune de Vizille.*
Jean-Michel Jat, *maire de Vaulnavey-le-Haut.*
François Jat, *officier-Municipal.*
Charles Trouillon, *officier-municipal à Brié.*
Jean-Baptiſte Boujard, *maire de Vaulnavey-le-Bas.*
Jean-François Dubuiſſon, *citoyen, procureur de la Commune.*

24°. *canton.* BOURG-D'OYSANS.

Pierre Col, *maire d'Ornon.*
Louis Balme, *notaire au Bourg-d'Oyſans.*
Claude Turc.
Antoine Balme, *officier de la Garde-Nationale du Bourg-d'Oyſans.*
Joſeph-Alexandre Berard-Blay, *colonel de la Garde-Nationale du Bourg-d'Oyſans.*
Noë Berlioux, *citoyen d'Ornon.*
Barthelemi-Louis Bettou, *notaire & maire d'Oz.*
Antoine Arnol, *officier d'Huez.*
Diſdier Jaimon, *officier-municipal de Gavet en Oyſans.*
Ferreol Moulin, *notaire & officier-municipal à Oz.*
Laurent Sert, *officier-municipal.*
François Pierra.
Jean Roux, *citoyen du Mont-de-Lan.*
Pierre Hoſtache, *laboureur à Auris.*
Etienne Ronna, *officier de la Municipalité.*
François Bellet, *citoyen du Mont-de-Lan.*
Joſeph Reymond, *citoyen du Freney.*
André Joſſerand, *citoyen de Beſſe.*

25°. *canton.* EYBENS.

Jean Duſſer, *agric. & proc. de la Com. de St. Martin-d'Heres.*
Pierre Merand, *agriculteur, capitaine de la Garde-Nationale de Saint Martin-d'Heres.*

Jacques-Jean-Reymond Maurel.
Pierre Hache, *curé de Villeneuve, procureur de la Commune d'Uriage.*

26e. *Canton.* St. MARTIN-d'URIAGE.

Juſte Molard, *maire de Villard-Bonnot & Lancey.*
Sebaſtien Peronard, *notaire & maire de Domène.*
Leonard Helie, *notaire, procureur de la Commune de Villard-Bonnot & Lancey.*
Gaſpard Giraud, *citoyen de Domène.*
Pierre Bourjat, *agriculteur & maire de Murianette.*

27e. *Canton.* LEVERSOUD.

Vincent Jourdan-Laforte, *maire de Champ.*
François David, *maire de Laval.*
Jean-Pierre Manquat, *maire de Froges.*
Jean-Pierre-Louis Blanchet, *procureur de la Commune des Adrets.*

28e. *canton.* FROGES.

Joſeph Sabattier, *notaire, officier-Municipal.*
Victor-Jean-Baptiſte Corteys, *notaire, procureur de la Commune.*
Joſeph Pin, *notaire & officier-municipal.*
Claude Sarret, *maire de Goncelin.*
Antoine Jullien, *notaire à Tencin.*
François Milliet, *officier-municipal.*

29e. *canton.* GONCELIN.

Nicolas Gautier, *maire & notaire.*
Jacques Dutrait, *maire de Saint de Pierre-d'Allevard.*
Claude Chabert, *notaire & procureur de la Commune d'Allevard.*
Antoine Miguet, *procureur de la Commune de la Ferriere.*
Chriſtophe Jullien, *notaire à Allevard.*
Antoine-Louis Gautier, *ancien notaire à Grenoble.*
Joachim Dutrait, *notaire, ſecretaire de la Municipalité d'Allevard, major de la Garde-Nationale dudit lieu.*
Laurent Dufreſne, *notaire & ſecretaire de la municipalité d'Allevard, major de la garde-nationale dudit lieu.*
Henry Portes, *officier-municipal du Montaret.*

30e. *canton.* ALLEVARD.

31e. *canton.* PONTCHARRA.
Claude-Antoine Paturel, *maire.*
Louis Dubeuf, *citoyen de Pontcharra.*
Jean-Baptiſte Laurens, *notaire & procureur de la Commune.*

32e. *canton.* BARRAUX.
Louis Bravet, *maire de Chapareillan.*
Antoine Amar, *maire de Barraux.*
Joachim Revol, *maire de la Buiſſiere.*
Philippe Bernard, *maire de Sainte Marie d'Alloix.*
Jean-Baptiſte Dalliere, *officier-municipal.*
J. François Duverney, *officier-municipal.*
Jean-Baptiſte Rolland, *négociant & capitaine de la garde-nationale de Barraux.*

33e. *canton.* LA TERRASSE
Joſeph Chabert, *avocat.*
Antoine-François Piſon-Saint-Hilaire, *notaire à la Terraſſe.*
Gabriel-Gaſpard Chevrier, *fils*, *citoyen.*
Jean Rambaud, *maire du Touvet.*
Balthazard Bovier, *maire de la Terraſſe.*

34e. *canton.* BERNIN.
Thomas Bigillion, *maire de Saint Iſmier.*
Jean-Philippe Colin, *maire de Bernin.*
Jean Margain, *notaire & procureur de la commune à Crolles.*
Jean-Michel Bigillion, *procureur de la commune de Saint Iſmier.*
Joſeph Gerante, *officier-municipal.*

35e. *canton.* MEYLAN.
Louis-Marie-François Belluard, *lieutenant-colonel de Montbonnot.*
Antoine Couvat, *maire de Saint Mury près Montbonnot.*
Jean Berthelot, *citoyen de la Tronche.*
Antoine Guichard, *agriculteur, capitaine-commandant de la garde-nationale de Meylan.*
Jean-Regis Jaquemet, *curé de Meylan.*

DISTRICT

DISTRICT DE VIENNE.

Louis-Thomas Labbe, *doyen des Avocats.* — 1^er^. *canton.*
Charles Guillermin, *officier-municipal, premier électeur du district de Vienne.* — VIENNE.
Benoît-Michel de-Comberousse, *Avocat.*
Felix Durand, *procureur.*
Jean-François Bouthier, *aîné, avocat.*
Jean-Guillaume Soubeyran, *receveur des Finances.*
Jacques Petrequin.
Louis Grange, *Prêtre.*
Joseph Delaloy.
Abel-Joseph-Marie Fornand.
François-Joseph Almeras, *avocat, officier-municipal.*
Etienne-François Annuel.
Antoine-Laurent Nugues, *avocat.*
Jean-François Revolat, *médecin.*

Alexis Mermet, *Commandant de la Garde-Nationale de Villeurbanne.* — 2^e^. *canton.* VILLEURBANNE.
Jean-François Nievolet, *Capitaine de la Garde-Nationale de Villeurbanne.*
Louis Broal, *Colonel-Commandant de la Garde-Nationale de Vaux.*
Primat-Léon Nugue, *Procureur de la Commune de Meyzieu.*
François Broal, *Notaire & Maire de Décines & Charpieu.*
Joseph-Pierre Petrequin, *Commandant de la Garde-Nationale de Chassieu.*
Pierre Germain, *de Saint Denis-de-Bron, Officier-Municipal.* — 3^e^. *canton.*

Charles Ch^er^. Targe, *Colonel de la Garde-Nationale de Villette-d'Anton, Citoyen d'Anton.* — VILLETTE d'ANTHON.
Gaspard Peillon, *Citoyen à Anthon.*
Jean-Baptiste Quenin-Reynaud, *Ingénieur-Féudiste, Maire de Puzignan.*

Jean-Marie-Théodore Nugue, *Notaire.*
Joſeph Ponſard, *Notaire.*
Antoine-Jean-Benoît Nugue, *Maire de Villette.*

4e. *canton.* Jean-François Ligonnet, *Notaire à Saint Bonnet-de-Mure.*
St. LAURENT DE MURE. Claude Bied, *Notaire.*
Claude Paſſard, *Notaire à Satolas.*
Claude Girier, *Secretaire de la Municipalité de Colombier.*
Joſeph Cartier, *Chirurgien.*

5e. *canton.* Jean-Baptiſte Fleury, *citoyen.*
St. PRIEST. Antoine Givord, *curé de Veniſſieux.*
Benoît Picard, *procureur de la commune de Veniſſieux.*
Claude Izelin, *notaire-royal & lieutenant-colonel de Veniſſieux.*
Jean-Honoré Roux, *chirurgien, colonel de la garde-nationale de Veniſſieux.*
Jacques Curty, *officier-municipal.*
Etienne Chalmas, *notaire-royal, colonel de la milice de Saint Prieſt.*
Jean-François De Comberouſſe.

6e. *canton.* François Guy, *avocat.*
St. SYMPHORIEN d'OZON. Blaiſe Bertrand, *notaire à Chaponay.*
Romain Dorzat, *curé de Chaponay.*
Dubeau, *directeur de la poſte & officier de la garde-nationale.*
Gabriel-Marie Gabriel, *curé & officier-Municipal de Saint Symphorien-d'Ozon.*
Jean Perrot, *notaire, major de la garde-nationale.*

7e. *canton.* Benoît Roux, *officier-municipal d'Illins.*
VILLETTE SERPAISE. André Billon, *curé d'Illins & officier-Municipal.*
Antoine-Marie Laurent, *maire de Seyſſuel.*
Jean-Antoine Gaſtinel, *curé de Seyſſuel.*

8e. *canton.* Antoine Moinier, *citoyen d'Heyrieux.*
HEYRIEU. Innocent-François Verney, *lieutenant-colonel de la garde-nationale.*

Claude Reymond, *officier-municipal & citoyen à Heyrieu.*
Joſeph Thomas, *chirurgien.*
François Vernay, fils, *maire de Chaleyſſin.*
Antoine-Jean-Baptiſte Chollier, *officier-municipal de Saint Juſt.*

Pierre-Joſeph Teſte, *Avocat.* — 9e. *canton.*
Pierre Mollard, *notaire & maire de Saint Alban.* — VAUX ET MILIEU.
Jean Charreton.
Antoine-François Chollier, *notaire-royal & maire de Saint Quentin.*
Antoine Bertray, *notaire à Saint Alban.*
Guillaume Frizon, *curé à l'Iſle-d'Abeau.*

Antoine-Joſeph Belet, *colonel de Maubec.* — 10e. *canton.*
Louis-Joſeph Lambert, *notaire.* — MAUBEC.
Laurent Teſte, *notaire à Culin, maire des Eparres.*
Jean-Baptiſte-Chriſtophe Chenavas, *citoyen.*
Benoît Mathian.
Vincent Gabier,
François-Victor Mollard.

Benoît Magnin, *notaire & maire.* — 11e. *canton.*
Claude-Jean-Joſeph Perraud, *citoyen & maire de Semons.* — CHATONNAY.
Claude-Marie Tourton, *ſecretaire-greffier.*
Jean Plantier, *laboureur, officier-municipal d'Arzay.*
Pierre-Armand Eynard, *notaire & maire de Châtonnay.*
Jean-Baptiſte Ronin, *curé d'Ecloſe.*
Paul-Etienne Jocteur, *notaire & procureur de la commune.*

Antoine-François Jubié, *notaire & maire à Saint Jean-de-Bournay.* — 12e. *canton.*
Pierre Pichat, fils-ainé, *citoyen & major de la garde-nationale de Saint Jean-de-Bournay.* — St. JEAN DE BOURNAY.

Jacques-Etienne Jaillet, *procureur de la commune de Saint Jean-de-Bournay.*
Marc Guichard, *officier-municipal de Saint Jean-de-Bournay.*
Antoine Faure, *maire de Villeneuve-de-Marc.*
Nicolas Peyrard, *négociant & officier-municipal.*
Jean-François Ottin, *notaire à Meyrieu.*
Jean-Baptiſte Bouliat, *officier-municipal de Saint Jean-de-Bournay.*

13e. *canton.* Charles Danthon, *citoyen.*
St. GEORGE d'ESPÉRANCHE. François Ravatel, *notaire de Saint George-d'Eſpéranche.*
Antoine Cleret, *procureur de la commune.*
François Peliſſon, *maire de Beauvoir.*
André-Victor Vivier, *Procureur de la commune.*
François Payet, *notaire à Roche.*
Jean Fournier, *officier-municipal de Beauvoir.*

14e. *canton.* Henry Cecilion, *maire de Septeme.*
MOYDIEU. Jean Sabattier, *procureur de la commune.*
Pierre Boiſſet, *maire d'Eyzin.*
François Boujat, *notaire & procureur de la commune d'Eyzin.*
Ange-François Gounon, *avocat.*
Jean Rouſſet, *officier-municipal de Moydieu.*

15e. *canton.* Jean-Baptiſte Monſeny, *officier-municipal.*
LA CÔTE St. ANDRÉ. Joſeph Buffevent, *lieutenant-colonel de la garde-nationale.*
Antoine Forgeret, *notaire & officier-municipal de la Côte-Saint-André.*
Louis Robert.
François Puis, *avocat & officier-municipal.*
Louis Paſcal, *médecin & maire de la Côte.*
Louis Simond, *colonel de la garde-nationale.*
Jean-François Salomon, *citoyen de Boſſieux, colonel de la garde-nationale réunie de Boſſieux, Arzay, Faramans & Pajay.*

Charles Deſplagne, *maire de Balbin.*
Raymond Pion, *citoyen.*
Joſeph Jacquier, *maire.*
Benoît Goudard, *notaire & maire à Comelle.*
François Glandut, *citoyen de Saint Hilaire.*

Pierre Denantes, *avocat, maire de Chonas.* — 16e. *canton.*
Louis Boudin, *maire des Roches & de Saint Clair.* — CHONAS.
Etienne Ramay, *officier-municipal des Roches & Saint Clair.*
Louis Berton, *curé de Reventin.*
Ennemond Treynard, *citoyen.*

Pierre Grabit, *citoyen.* — 17e. *canton.*
Jean-François Albert, *curé de Saint Clair & Saint Alban-du-Rhône.* — AUBERIVE.
François Perouſe, *citoyen.*
Claude Cret, *négociant, officier-municipal de Saint-Prin.*

Marc Suat, *notaire à Anjou.* — 18e. *canton.*
Jean-François Tranchand *officier-municipal du canton de Rouſſillon.* — ROUSSILLON.
François Reynaud, *négociant & officier-municipal.*
Joſeph Demoret, *maire de Salaize.*
Joſeph-Boniface Clémaron, fils, *notaire à Saint Maurice-de-l'Exil.*
Pierre Perouſe, *citoyen & maire de Rouſſillon.*
Jean-Vincent Perouſe, *citoyen & colonel des Gardes-nationales.*
Jean-Pierre Jacquier, *notaire, maire d'Aſſieu.*
Joſeph Givord, *citoyen, maire de la Commune de Ville-ſous-Anjou.*
Antoine Miachon, *citoyen.*
Antoine Rigard, *Procureur de la Commune de la Chapelle.*
Jean-Louis Revouz, *maire du Péage-près-Rouſſillon.*

19e. *canton.* MONTSEVEROUX.
Joseph-Sebastien Servonat, *notaire, maire de Montseveroux & Bozancieux.*
Pierre Richard, *maire de Montseveroux.*
Joseph-François Chaste, *maire de Belle-Garde & Poussieu.*
Jean-Benoît Giroud, *notaire à Poussieu.*
Louis-Marie Perroud, *citoyen de Primarette.*

20e. *canton.* BEAUREPAIRE.
Henry-Jean-Baptiste Lefebvre, *citoyen de Revel.*
Jean-Antoine Pilluard, *procureur de la Commune de Faramans & Pajay.*
Joseph-Gabriel Perier, *citoyen de Beaurepaire.*
André Dorey, *notaire & officier-municipal de Beaurepaire.*
Fabien Michalon, *notaire & officier-municipal de Beaurepaire.*
Antoine Amequin, *officier-municipal de Revel.*
Jacques-Antoine Giraud, *notaire & maire à Pact.*
Augustin Villars, *de Pact.*
Jean-Saturnin Chenavas, *citoyen & officier au Régiment des chasseurs d'Alsace.*
Boniface-Antoine Ribaud, *avocat & notaire.*
Jean Lagard *médecin & maire à Moissieu.*

21e. *canton.* CHANAS ET MONBRETTON.
Jean-Baptiste Rogniat, *citoyen de Chanas.*
Jean-Antoine Gard, *citoyen de Sablon.*
Jean-Pierre Gouyet, *capitaine de la garde-nationale.*
Nicolas Dorel, *citoyen de Sablon.*
Louis Ducurtil, *citoyen de Bougé.*

DISTRICT DE SAINT MARCELLIN.

1er. *canton.* St. MARCELLIN.
Joseph-Pierre-Didier Boissieu, *officier-municipal de Saint-Marcellin.*
Jean-Baptiste Perruyer, *maire de la ville de St. Marcellin.*
Joseph Simond, *avocat.*

Pierre Vallier, *avocat.*
Pierre Rodet.
Jean-François Buiſſon, *procureur,*
Jean-Baptiſte Vinay, *maire de Chevrieres & de Blanieu.*
Louis-François Rubichon, *officier-municipal de St. Veran.*
Jean-Baptiſte Perriollat, *procureur de la Commune.*
Etienne-Nicolas Morand, *notaire & procureur de la Commune de Chevrieres.*
Joſeph-François Vincendon, fils, *maire de Saint-Veran.*
Joſeph Bayle, *garde national de Saint-Marcellin.*

Jacques-Etienne-François Bellier, *colonel-commandant de la garde-nationale du Pont-en-Royans.* — 2e. *canton.* LE PONT-EN-ROYANS.
Alexandre-Joſeph-Macaire Marchand, *notaire au Pont-en-Royans.*
Jacques Glenat, *citoyen du Pont-en-Royans.*
Jean-François Roux, *notaire.*
Joſeph-François Arnaud, *notaire à Rencurel.*
François Arnaud, *notaire à Saint-André-en-Royans.*

Jean-François-Regis Rubichon, *citoyen de Cognin.* — 3e. *canton* IZERON.
Pierre Robert, *maire de Saint-Pierre-de-Cherêne.*
Benoît Brizard, *citoyen & maire de Cognin.*
Antoine Sablieres, *medecin & maire de Saint Roman.*

Antoine Robert, *citoyen.* — 4e. *canton* St.-QUENTIN
Balthazard Ardouin, *curé.*
Joſeph Guillet, *officier national.*
Claude Bare, *curé de Saint Gervais.*
François Maſſon, *maire de Saint Gervais.*

Pierre-Joſeph-Fluri Jubié, *négociant, commandant des Gardes-Nationales de la Sône & Saint-Bonnet.* — 5e. *canton.* LA SÔNE.
Joſeph-Noël Jubié, *négociant & maire de la Sône.*
Jerôme-Félix Valois, *maire de Saint-Hilaire.*
François Clement, *Officier-Municipal des Fauries.*

6e. *canton.* Pierre Guillermet-Arthaud, *officier-municipal.*
ST. ANTOINE. Jean-François Brachet, *notaire & maire.*
Antoine Guillermet, *de Chaponay.*

7e. *canton.* Claude-Mathias Silveſtre, *notaire, colonel de la Garde-Nationale de Roybon.*
ROYBON. Hyacinthe Nievolet, *notaire & maire de Roybon.*
Jean Tribollier Mobec *citoyen de Roybon.*

8e. *canton.* Jean-Louis Vallet, *maire de Viriville.*
VIRIVILLE. Jean-Joſeph Imbert, *colonel de la Garde-Nationale de Viriville, & notaire dudit lieu.*
Joſeph Combalot, *officier-municipal de Viriville.*
Hugues Mogniat, *maire de Marcillole.*
Joſeph Mogniat, *avocat.*
Joſeph Cattin, *ſecretaire-greffier de Sardieu.*
Claude Jacquier, *vicaire de Viriville.*
Louis Galliat, *maire de Marcolin.*

9e. *canton.* Pierre Jollans, *chirurgien.*
ST.-ETIENNE-DE-ST.-GEOIRS. Joſeph-Marc-Antoine Marron, *citoyen & commandant de la Garde-Nationale de Saint Geoirs.*
Claude Murys, *citoyen.*
Pierre Bernard.
Antoine-Sapien Cochet.
Joſeph-Claude Veyron, *maire & notaire.*
J. M. Veyron, *Secretaire de la Municipalité de St. Etienne.*
Louis-Pierre Rolland, *ſubſtitut.*
Matthieu Vallet, *citoyen de Saint-Siméon-de-Breſſieux.*
Louis Vachon, *notaire, Procureur de la Commune de Breſſieux.*
Jean-Baptiſte Berard, *officier-municipal de la Communauté de Breſſieux.*

Claude

Claude-Nicolas Trouillon, *officier-municipal de Brezin.*
Joſeph Faure, *notaire à Breſſieux.*

Jean-Claude Silveſtre, *Maire.* — 10e. *canton.*
Jean-Baptiſte Priez. — RIVES.
Etienne-Joſeph Repiton, *avocat & maire d'Izeau*
Antoine Crozet, *maire.*
Louis Salomon.
J. H. Salomon, ainé, *officier-municipal.*
François Moret.
Joſeph Marchand, *citoyen.*

Antoine Novel, *officier-municipal.* — 11e. *canton.*
Abel Luppé, *maire.* — MOIRANS.
Jean-Baptiſte-Joſeph Vallet, *citoyen de Saint-Jean-de-Moirans.*
Jean-Alexandre Geynet, *procureur de la Commune.*
Jean-François Choin, *citoyen de Vourey.*

Jacques-Antoine Charmeil, *notaire.* — 12e. *canton.*
Joſeph Boullu, *notaire.* — TULINS.
Jacques Mante.
Jean-François Michal.
Joſeph Turin, fils, *procureur de la commune de Tulins.*
Joſeph Sillan, *notaire.*
Claude Roux, *officier-municipal de Tulins.*

Benjamin Sorrel, *maire de Polienas.* — 13e. *canton.*
Antoine - Daniel Maillefaud, *commandant la Garde-Nationale.* — LALBENC.
Louis Guichard, *commandant la Garde-Nationale.*
Antoine Sorrel, *notaire.*
Pierre-Jacques Martin, *notaire.*

14e. *canton.* VINAY.
Vivant Ogier, *colonel de la Garde-Nationale de Vinay.*
Etienne Guillambaud, *notaire.*
Joseph Charrot, *notaire.*
Denys Saint-Germain, *maire de Varatieux.*
Antoine la Salle, *vicaire, officier-municipal de Vinay.*
Pierre Foity, *notaire.*

DISTRICT DE LA TOUR-DU-PIN.

1er. *canton.* LA TOUR-DU-PIN.
Fiacre Bergeron.
Joseph Prunelle.
Charles Magnin, *notaire & capitaine-commandant de la Milice-Nationale de Montagnieux.*
Jacques Coche, *avocat.*
François Lhoste, *maire de la Tour-du-Pin.*
Pierre Guttin, *procureur de la commune de Saint Disdier.*
Claude Perrin, *maire de la Chapelle.*

2e. *canton.* PARMILLIEU.
Pierre-Henri Servient, *maire d'Amblagnieu.*
Claude Lurin, *architecte, officier-municipal de Vertrieu.*
Jean-Baptiste David, *citoyen de Saint-Etienne-d'Hyere.*

3e. *canton.* CREMIEU.
Jérôme Plantier, *notaire à Crémieu.*
Pierre-Philippe Candy, *notaire à Crémieu.*
Antoine Couchoud, *avocat & colonel de la Garde-Nationale de Crémieu.*
Thibaud, *notaire & maire de Crémieu.*
Antoine-Joseph Alricy, *avocat à Crémieu.*
Joseph Sornin, *colonel de la Garde-Nationale de Regruen & Pont de Chirins.*

4e. *canton.* QUIRIEU.
Louis Bouvier, *maire de Bouvesse.*
Pierre Thollon, *notaire à Vernay & maire de Charette.*
Pierre Gros, *de Chapuy, officier-municipal.*
Vincent Bert.

Pierre-François Charrel, *maire à Frontonas.*
Jean-Baptiſte Perrin, *notaire & maire de Saint-Marcel de-Millieu & Meſſenas unis.*
Joſeph Ballefin, *notaire & maire à Saint Hilaire.*
Claude Thevenin, *citoyen à Bouvieu, paroiſſe de Miange.*
Jean-François Botu, *notaire.*
Jacques Roibin, *citoyen à Crizieu, paroiſſe de Moras.*

5^e. *canton.* VEYSSILLIEUX.

François Candy, *maire de Soleymieu-Sablonniere.*
Louis Monin, *citoyen de Servieres.*

6^e. *canton.* TREPT.

Joſeph Gros, *notaire & maire de Courtenay.*
Jean Guillon, *citoyen de la Tour-du-Pin, habitant à Puſignieu.*
Antoine Gros, *citoyen de Boullieu.*

7^e. *canton.* ARRANDON.

Jean-André Barge.
Jacques-Antoine Roy, *lieutenant-colonel.*
Claude Gaget, *notaire & maire de Ruy.*
Jean-Baptiſte Sire, *maire de Bourgoin.*
Joſeph-Antoine Doncieux, *fils, avocat.*
Luc-Michel-André Barge, *fils, avocat-général.*
Etienne Laſerre, *notable de Bourgoin.*
Louis-Jacques-Marie Beffroy.

8^e. *canton.* BOURGOIN.

Joſeph Barral, *citoyen de Chamond, canton de Saint Chef.*
Joſeph Parent, *capitaine de la Garde-Nationale de Saint Chef.*
François-Iſidore Parent, *notaire & maire de Saint Chef.*
Benoît Larrivé, *citoyen de Vercin, paroiſſe de Saint Chef.*
Jean Thevenet, *cure de Salagnon & officier-municipal de Saint Chef.*
Jean-Joſeph Pecoud, *citoyen de Salagnon.*

9^e. *canton.* SAINT-CHEF.

10e. *canton.* Luc Michoud, *maire de Brangues.*
Claude Michoud, *procureur de la commune de Saint Victor.*
MORESTEL. Joseph Trolliet, *officier-municipal.*
Antoine-Marie Sicard, *procureur de la commune de Morestel.*
Pierre Girerd, *officier-municipal.*
Antoine Michoud, *officier-municipal.*
Antoine-Marie Gourju, *maire de Morestel.*
Joseph-Fleuri Giraud, *notaire.*

11e. *canton.* Michel Guedy.
CESSIEUX. Joseph Rabilloud, *notaire.*
Claude Badin, *citoyen de Succieu & procureur de la commune.*
Charles-Simond Orcellet, *notaire à Château-Villain.*
Antoine Duchand, *colonel de la garde-nationale de Ceſſieu.*
François-Joseph Emeri, *curé de Ceſſieu, archiprêtre de la Tour-du-Pin.*
François Astier, *notaire à Ceſſieu.*

12e. *canton.* Joseph Marion, *avocat au parlement de Dauphiné.*
CORBELIN-DE-FAVERGES. Joseph Verger, *notaire au Bourg de Faverges.*
Claude Paradis, *maire de Saint Barthelemi-de-Faverges.*
Jacques Laurent, *curé de Veyrin.*
Joseph Vial, *procureur de la commune de la Baſtie-Mont-Gaſcon.*
Melchior Borel, *notaire à Dolomieu.*
François Rouſſillon, fils, *officier-municipal des Avenieres.*
François-Pierre-Fevrier Trollier, *avocat, major de la milice-nationale des Avenieres.*
François Cachard, *officier-municipal des Avenieres.*
Charvet, *porte-enſeigne.*

13e. *canton.* François Briſſaud, *lieutenant-colonel de la garde-nationale de Bizonnes.*
BIZONNES. George-Joseph-Etienne Bajat, *notaire & maire de Bizonnes.*

Joſeph Vallet, *notaire à Biol.*
Claude Bernard, *maire d'Eydoche.*
Auguſtin Duchand, *colonel des gardes de Saint Didier-Bizonnes.*

Guillaume Guillaud, *notaire & colonel de la garde-nationale.* — 14^e. *canton.*
Charles-Gabriel Vallet, *maire de Burcin.* — CHABONS.
Joſeph Journet, *notaire & maire de Pupetieres.*
Louis-Michel-Melchior Lemps, *colonel de la garde-nationale de Chabons.*

Joſeph-François Apprin, *négociant, procureur de la Commune.* — 15^e. *canton.*
François-Claude Magnin, *notaire & contrôleur à Virieu.* — VIRIEU.
André-Claude Ravier, *maire de Virieu.*
Jacques Favier, *notaire & officier-municipal de Virieu.*
Guillaume Charvet, *officier-municipal.*

Jean-Baptiſte Guillioud, *avocat aux Abrêts, commandant de la garde-nationale.* — 16^e. *canton.*
Morand, *maire des Abrêts.* — LES ABRETS.
Joſeph-Ennemond Apprin, *notaire & maire.*
Claude Bel, *officier-municipal à Saint-André-la-Palud.*
Dominique Guillioud, *citoyen de la Bâtie-Diviſin.*

Chriſtophe Berlioz, ainé, *négociant & 1^er. officier-municipal.* — 17^e. *canton.*
Etienne Boiſſieu, cadet, *négociant & procureur de la Commune.* — LE PONT DE BEAUVOISIN.

Balthazard Meyer, fils, *avocat.* — 18^e. *canton.*
Etienne-Barthelemi Roux, *officier-municipal.* — LEMPS.
Joſeph-Matthieu Bally, *avocat & maire de Colombe.*
Paulin Vial, *notaire & officier-municipal.*
Antoine Gallien, *maire de Lemps.*

19e. *canton.* CHIRENS.
Etienne Trelliard, *négociant, procureur de la commune.*
Etienne Troullioud, *secretaire honoraire en la chambre des comptes.*
Etienne Fuzier, *paſteur de Chirens.*
Joſeph Gonon, *maire de Chirens.*
Guillaume Prieur-Bardin, *citoyen.*

20e. *canton.* St. GEOIRE.
Charles Giroud, *maire.*
Pierre-François Apprin, *procureur de la commune.*
François Comte.
André-Melchior Roche, *notaire & officier-municipal.*
Louis Marquis, *médecin.*
Jean-Matthieu Paſcal, *maire de Saint Geoire.*
François-Xavier Bruno, *citoyen de la Chapelle de Merlas.*
Pierre Bellemin, *citoyen de Saint Geoire.*

21e. *canton.* St. JEAN-d'AVELANE.
Jacques Bellemin, *citoyen de Saint Albin, maire de Vaulſerre.*
Etienne Martin, *citoyen de Preſſins.*
François-Vincent Bermond, *officier-municipal de Saint Martin-de-Vaulſerre.*
Jean-Baptiſte Roche, *avocat à Preſſins, maire dudit lieu.*

LES Bulletins ayant été faits ſur le bureau, dépoſés par les Electeurs & comptés par les Scrutateurs, ils en ont trouvé cinq cents cinquante-ſix. Au moment où on alloit procéder au dépouillement, M. Coynde, Maire de Voreppe, a fait la lecture d'une délibération du conſeil-général de la Commune, qu'il a remiſe ſur le bureau, dans laquelle, obſervant que Voreppe, par ſa poſition centrale, ſeroit le lieu propre à devenir l'emplacement du Directoire, elle offroit de ſubvenir à tous les frais de bâtiments, entretien & autres acceſſoires que pourroit néceſſiter un pareil établiſſement.

Le ſcrutin étant fermé, l'Aſſemblée n'a pas cru pouvoir s'arrêter à ces obſervations.

Le ſcrutin a été dépouillé de ſuite : la ville de Grenoble a réuni deux cents quatre-vingt-ſix voix ; celle de Moirans, deux cents ſoixante-ſept, & celle de Tulins, trois ; en ſorte que la ville de Grenoble ayant obtenu la majorité abſolue, le Directoire du Département ſe trouve fixé dans cette derniere ville.

M. le Préſident a levé la ſéance, l'a indiquée à demain, à ſept heures du matin, & a ſigné avec le Secretaire.

BARRAL, *Préſident.*

VALLIER, *Secretaire.*

Du Samedi, dix Juillet mil ſept cent quatre-vingt-dix, à ſept heures du matin.

L'ASSEMBLE'E s'eſt occupée du mode de l'élection des trente-ſix Membres qui doivent compoſer l'Aſſemblée Adminiſtrative du Département. Divers Electeurs ont ſucceſſivement parlé ſur cet objet.

M. le Préſident a levé la ſéance, l'a indiquée à trois heures après-midi, & a ſigné avec le Secretaire.

BARRAL, *Préſident.*

VALLIER, *Secretaire.*

Du même jour, à trois heures après-midi.

M. François Royer, ancien Gendarme, Membre de l'Assemblée, a dit : » Messieurs, c'est à nos sages Repré- » sentants, c'est à l'heureuse Constitution qu'il nous ont » donnée, que nous devons le bonheur d'être réunis. » D'âge en âge on se rappellera que la ville de Moirans » fut la premiere qui reçut l'Assemblée Electorale du » Département de l'Isere, & nous-mêmes, Messieurs, ne » devons jamais oublier les témoignages d'amitié qu'on » nous y a prodigués; cherchons donc à laisser dans cette » Ville des monuments de notre union, de notre fraternité » & de notre reconnoissance ».

» Quel moyen plus sûr que celui d'un acte de bien- » faisance ! J'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, » de faire une souscription dont le produit sera employé » à doter & marier, le 14 Juillet, deux filles pauvres & » vertueuses de cette ville; le bonheur des jeunes Epoux » datera, ainsi que le nôtre, de l'époque de la liberté; » leurs enfants jouiront à loisir des bienfaits qu'elle doit » nous procurer, & nous, Messieurs, nous jouirons du » plaisir d'avoir su faire des heureux ».

Cette proposition patriotique & généreuse a été vivement applaudie & unanimement agréée par l'Assemblée qui, en manifestant son vœu pour que le produit de la souscription fût remis entre les mains de M. Luppé, Maire de Moirans, a déclaré qu'elle s'en rapportoit entiérement au choix que M. Luppé, de concert avec le Corps-Municipal, voudroit bien faire des deux filles pauvres & vertueuses qu'elle desiroit doter.

L'Assemblée

L'Aſſemblée a arrêté en même-temps, que le 14 juillet, jour deſtiné à cimenter, dans toutes les parties de la France, la concorde & la fraternité qui doivent pour toujours regner entre tous les François, elle prêteroit, concurremment avec la Municipalité, la Garde-Nationale & tous les Citoyens de cette Ville, le Serment Civique qui doit être prononcé le même jour à la Fédération générale de Paris; & elle a de ſuite nommé quatre Commiſſaires qui puſſent ſe concerter avec MM. les Officiers-Municipaux de cette Ville, ſur les meſures convenables, pour rendre cette cérémonie auſſi majeſtueuſe que l'objet & les circonſtances paroiſſent l'exiger.

M. le Préſident a obſervé que la nomination des trente-ſix Membres de l'adminiſtration du Département avoit été renvoyée à cette ſéance; il a prié les Membres de l'Aſſemblée d'avoir attention de prendre deux Adminiſtrateurs au moins dans chaque Diſtrict, & de ſe conformer aux Décrets de l'Aſſemblée-Nationale.

L'appel nominal a été fait. Chaque Membre, avant de dépoſer ſon Bulletin, a prêté le Serment que M. le Préſident a prononcé en ces termes: » Nous jurons & promettons de ne nommer que ceux que nous aurons choiſis en » nos ames & conſciences, comme les plus dignes de la » confiance publique, ſans avoir été déterminés par dons, » promeſſes, ſollicitations ou menaces ».

L'appel nominal a été commencé; mais n'ayant pu le terminer, les bulletins réunis ont été renfermés par les Scrutateurs dans une caſſette qui a été fermée, ſcellée & enſuite remiſe chez M. Luppé, Maire de Moirans, & dont la clef a été confiée à M. le Préſident, qui a levé la ſéance, l'a indiquée à demain, à ſix heures du matin, & a ſigné avec le Secretaire.

BARRAL, *Préſident.*

VALLIER, *Secretaire.*

Du Dimanche, onze Juillet mil ſept cent quatre-vingt-dix, à ſix heures du matin.

M. Luppé, Maire de Moirans, eſt venu faire à l'Aſſemblée, des remerciements au nom de la Commune, pour la réſolution généreuſe qu'elle avoit priſe de marier & doter deux filles pauvres & vertueuſes de cette Ville.

La caſſette renfermant les bulletins de la veille, ayant été remiſe ſur le bureau, les ſcellés ont été trouvés intacts; on les a rompu, & on a fait l'ouverture de la caſſette.

L'appel nominal a été continué; mais comme il n'a pu encore être terminé pendant le cours de cette ſéance, les bulletins ont été mis par les Scrutateurs dans des caſſettes qui ont été fermées, ſcellées & remiſes de nouveau chez M. le Maire de Moirans; les clefs en ont été confiées à M. le Préſident, qui a levé la ſéance, l'a indiquée à deux heures après midi, & a ſigné avec le Secretaire.

BARRAL, *Préſident.*

VALLIER, *Secretaire.*

Du même Jour, à deux heures après-midi.

Les caſſettes renfermant les bulletins ayant été remiſes ſur le bureau, les ſcellés ont été trouvés intacts par l'Aſ-

ſemblée ; on les a rompu & fait l'ouverture.

L'appel nominal a été continué de nouveau. Les Députés-Electeurs ont achevé leurs bulletins ; ils ont été recueillis par les Scrutateurs. M. le Préſident a annoncé que ceux qui n'auroient point ſatisfait à l'appel, euſſent à ſe préſenter ; il a enſuite déclaré le ſcrutin fermé.

Les caſſettes ont été de nouveau ſcellées, cachetées & remiſes chez M. Luppé, Maire de Moirans, & les clefs confiées à M. le Préſident, qui a levé la ſéance, l'a indiquée à demain, à ſix heures du matin, & a ſigné avec le Secretaire.

BARRAL, *Préſident.*

VALLIER, *Secretaire.*

Du Lundi, douze Juillet mil ſept cent quatre-vingt-dix, à ſix heures du matin.

LES caſſettes renfermant les bulletins ont été vérifiées, & les ſcellés trouvés intacts par l'Aſſemblée. Elles ont été ouvertes : les bulletins comptés, on en a trouvé cinq cents trois. Le ſcrutin a été dépouillé publiquement par les Scrutateurs. Ils s'en ſont occupés toute la journée ſans déſemparer, mais le dépouillement du ſcrutin n'a pu être fini ; de ſorte que les Bulletins ouverts & ceux à ouvrir ont de nouveau été renfermés dans des caſſettes qui ont été ſcellées, & M. le Préſident a levé la ſéance, l'a indiquée à demain, à ſix heures du matin, & a ſigné avec le Secretaire.

BARRAL, *Préſident.*

VALLIER, *Secretaire.*

Du Mardi, treize Juillet mil ſept cent quatre-vingt-dix, à ſix heures du Matin.

LES Caſſettes renfermant les Bulletins, ayant été vérifiées, & les ſcellés trouvés intacts par l'Aſſemblée, les Scrutateurs les ont briſés & ont ouvert les caſſettes, continué & fini le dépouillement du Scrutin ; duquel il eſt réſulté que vingt-ſix perſonnes ont obtenu la majorité abſolue des ſuffrages, & ont été proclamées par M. le Secretaire, à haute-voix, en ſuivant l'ordre de la majorité comme ci-après ; ſavoir :

MM.	*Voix.*
Aman, de la Mure, du Diſtrict de Grenoble, .	451
Fleury, de Feyſin, du Diſtrict de Vienne, . .	417
Coynde, de Voreppe, du Diſtrict de Grenoble, .	402
Bravet, de Chapareillan, du Diſtrict de Grenoble,	391
Thollon, du Vernay, du Diſtrict de la Tour-du-Pin, ...	369
Barral, du Diſtrict de Grenoble, ...	364
Michoud, de Brangues, du Diſtrict de la Tour-du-Pin, ...	364
Servonat, de Montſeveroux, du Diſtrict de Vienne,	357
Bergeron, du Diſtrict de la Tour-du-Pin, . . .	329
Plantier, de Crémieu, du Diſtrict de la Tour-du-Pin, ...	328
Repiton-Préneuf, d'Izeaux, du Diſtrict de Saint Marcellin, ...	327
Royer, ainé, du Diſtrict de Grenoble, . . .	325
Aubert-Bayet, du Diſtrict de Grenoble, . . .	314
Vallier, fils, du Diſtrict de Saint Marcellin, . .	308

	Voix
Faure, de Pariſet, du Diſtrict de Grenoble, . . .	307
Berruyer, cadet, du Diſtrict de Saint Marcellin,	307
Apprin, du Paſſage, du Diſtrict de la Tour-du-Pin, ...	301
Parent, de Saint Chef, du Diſtrict de la Tour-du-Pin, ...	297
Suat, d'Anjou, du Diſtrict de Vienne, ...	289
Vachon, de Breſſieux, du Diſtrict de Saint Marcellin, ...	279
Rogniat, de Chonas, du Diſtrict de Vienne, . .	271
Luppé, de Moirans, du Diſtrict de Saint Marcellin, ...	265
Veyron, ainé, de Saint Etienne, du Diſtrict de Saint Marcellin, ...	259
Michal, de Tulins, du Diſtrict de Saint Marcellin,	257
Puis, de la Côte-Saint-André, du Diſtrict de Vienne,	255
Denantes, de Chonas, du Diſtrict de Vienne, .	255

L'Assemblée a applaudi au choix qu'elle venoit de faire. Chaque Membre nommé a témoigné ſa reconnoiſſance & fait ſes remerciements à l'Aſſemblée.

M. Royer, ainé, ne pouvant lui-même paroître à la ſéance, a écrit à M. le Préſident pour le prier de faire agréer ſes ſentiments de gratitude à l'Aſſemblée qui les a reçus avec plaiſir.

M. Luppé, Maire de Moirans, eſt auſſi venu pour adreſſer ſes remerciements à l'Aſſemblée ; mais il l'a priée en même-temps d'accepter ſa démiſſion, que ſon âge & ſes infirmités rendoient néceſſaire. L'Aſſemblée n'a vu qu'avec peine la démiſſion de ce Citoyen reſpectable, & elle lui en a exprimé tous ſes regrets.

M. le Préſident a annoncé à l'Aſſemblée l'envoi qui venoit de lui être fait d'une Adreſſe de MM. les Curés & Vicaires de la Vallée de Graiſivaudan à l'Aſſemblée-Nationale. La

lecture en a été demandée & faite. On y a reconnu, avec plaisir, les sentiments de patriotisme dont furent toujours animés ces respectables Pasteurs, & l'Assemblée a de suite voté, par acclamation, de faire imprimer cette adresse.

MM. les Curés & Ecclésiastiques, Membres-Electeurs de l'Assemblée, animés du même esprit que MM. les Curés & Vicaires de la Vallée de Graisivaudan, ont déclaré, à l'unanimité, adhérer à cette Adresse qui renfermoit des sentiments, dont ils n'avoient cessé d'être pénétrés & qu'ils avoient déjà manifestés par des adresses particulieres; ils ont demandé à l'Assemblée qu'il leur fût permis, pour constater leur adhésion, de signer le présent Procès-Verbal.

L'Assemblée applaudissant au civisme de ces vénérables Pasteurs, a acquiescé à leur demande.

Le R. P. Chomel, Gardien des Cordeliers de cette Ville, ayant été introduit dans l'Assemblée, il lui a présenté, tant en son nom, qu'en celui de tous les Religieux & Ecclésiastiques de Moirans, l'assurance de son adhésion à tous les sentiments de patriotisme, renfermés dans l'Adresse qui venoit d'être lue.

L'Assemblée a témoigné au R. P. Chomel, par l'organe de son Président, la satisfaction qu'elle éprouvoit à voir se propager ces Actes de civisme; & elle a ordonné qu'il en fût fait mention dans le Procès-Verbal.

M. le Président a levé la Séance, l'a indiquée à deux heures après-midi, & a signé avec le Secretaire, & MM. les Curés & Ecclésiastiques présents.

BARRAL, *Président.*

VALLIER, *Secretaire.*

Colas, *curé de Méaudre*; Antoine Givord, *curé de*

Veniſſieux ; Chauvet, *curé de Chichilianne en Trieves ;* François-Joſeph Emery, *curé de Ceſſieux, archiprêtre de la Tour-du-Pin ;* Claude Bare, *curé de Saint Gervais ;* Blanchet, *curé de Vizille ;* Granges, *curé de Saint Martin de Bobaux en l'Iſere, profeſſeur de Rhétorique ;* Jacques Laurent, *curé de Veyzins ;* Hache, *curé de Villeneuve-d'Uriage ;* Goubet, *curé de la Mure ;* Dorzat, *curé de Chaponay ;* Jean-Baptiſte Ronin, *curé d'Ecloſe ;* Gaſtinel, *curé de Seyſſuel ;* Billon, *curé d'Illins ;* Albert, *curé de Saint Clair ;* Fuzier, *curé de Chirens ;* Jaquemet, *curé de Meylan ;* Frizon, *curé de l'Iſle-d'Abeau ;* Berton, *curé de Reventin ;* Jean-Antoine la Salle, *vicaire de Vinay, tant en ſon nom, qu'en celui de M. le curé de Vatillieu, & de tous les Eccléſiaſtiques du Canton de Vinay ;* Jean Thevenet, *curé de Salagnon ;* François-Henry Chomel, *gardien des Cordeliers ;* Jacquier, *vicaire de Viriville.*

Du même jour, à deux heures après-midi.

M. le Préſident a obſervé qu'attendu la démiſſion de M. Luppé, il ne reſtoit plus que vingt-cinq perſonnes qui euſſent réunis la pluralité abſolue pour être Membres de l'Aſſemblée Adminiſtrative du Département ; qu'ainſi, l'Aſſemblée avoit encore onze Membres à nommer, & qu'il falloit procéder à leur Election de la maniere qui avoit été précédemment ſuivie.

L'appel nominal a été fait. Les Bulletins ont été recueillis, & ſucceſſivement comptés par les Scrutateurs ; il s'en eſt trouvé cinq cents dix. Le dépouillement du Scrutin a de ſuite été fait. Le réſultat en a été préſenté à l'Aſſemblée, & le Secretaire a proclamé à haute voix, les Membres de l'Adminiſtration qui ont réuni la pluralité abſolue des ſuffrages ; ſavoir :

MM.	*Voix.*
Almeras, du Diſtrict de Vienne, ...	407
Molard, de Lancey, du Diſtrict de Grenoble, .	293

M. le Préſident a levé la Séance, l'a indiquée à demain, à ſix heures du matin, & a ſigné avec le Secretaire.

BARRAL, *Préſident.*

VALLIER, *Secretaire.*

Du Mercredi, quatorze Juillet mil ſept cent quatre-vingt-dix, à ſix heures du matin.

M. le Préſident a annoncé que le dépouillement du Scrutin n'ayant pas donné la pluralité abſolue à un nombre ſuffiſant de Membres pour compoſer l'Aſſemblée Adminiſtrative du Département, il falloit paſſer à un troiſieme tour de Scrutin pour choiſir les neuf Membres néceſſaires pour la compléter, & il a obſervé qu'il ſuffit, pour ce dernier tour, de la pluralité relative.

L'appel nominal a été fait. Les Bulletins ont été recueillis par les Scrutateurs, & dépoſés dans des caſſettes qui ont été fermées, ſcellées, & les clefs remiſes à M. le Préſident.

La Municipalité de Moirans a enſuite préſenté à l'Aſſemblée les deux couples d'époux qu'elle avoit ci-devant délibéré de doter & de marier.

Le contrat rédigé par tous les Electeurs Notaires, a été lu à l'Aſſemblée ; il ſtipuloit pour dot, à chaque épouſe, la ſomme de ſept cent ſoixante-cinq livres ; ce qui

ce qui fait, pour les deux, quinze cent trente livres, produit de la Souſcription qui avoit été ouverte. Ce contrat a, de ſuite, été ſigné par M. le Préſident & M. le Maire de Moirans. La Minute eſt reſtée entre les mains de M. Faure, le plus ancien d'âge des Electeurs Notaires, & il a été arrêté qu'il en ſeroit remis une expédition à la Municipalité de Moirans, & une autre à chacun des Electeurs Notaires qui ont aſſiſté à la rédaction du Contrat.

M. le Préſident prenant enſuite la parole, a dit :

MESSIEURS,

» Vous conſacrez, par la bienfaiſance, la premiere aſſem-»blée des Electeurs de ce Département ; mais que ce jour, »à jamais mémorable pour tous les François, pour tous les »hommes qui chériſſent la liberté, le devienne encore plus »particuliérement pour nous, en nous réuniſſant par les »mêmes ſentiments, comme nous le ſommes par la Loi qui »rend nos intérêts communs ; ne laiſſons pas à nos ennemis »l'eſpérance de voir renaître le Deſpotiſme ou l'Anarchie ».

»Ils ſont nombreux, MESSIEURS, ces ennemis de la »Patrie, qui ſement par-tout les alarmes & la défiance. Ils »cherchent à renouveller d'anciennes haines, & à nous faire »redouter des dangers imaginaires ; ſoyons unis, chers »Concitoyens, & nous ſerons toujours invincibles ».

»Et vous, jeunes époux, que la Patrie ſemble adopter »d'une maniere plus ſpéciale, vous allez devenir dépoſitai-»res des plus riches tréſors de l'Etat ».

»Que vos enfants apprennent à mêler aux doux noms de »Pere & de Mere, ceux de la Liberté & de la Patrie ».

»Que vos Légiſlateurs & vos Magiſtrats ſoient, après »l'Etre-Suprême & la Loi, le premier objet de leur amour. »Que le Serment civique ſoit gravé dans leurs ames long-

»temps avant le plus beau jour de leur vie, celui où ils »pourront le prêter comme Citoyens ».

Auſſi-tôt après ce Diſcours, la Municipalité s'eſt retirée avec les deux Epoux. Le Corps Electoral s'eſt enſuite rendu vers le lieu où l'Autel étoit dreſſé, ayant à ſa tête M. le Préſident, ſuivi des deux doyens d'âge, laïcs, qui donnoient la main aux deux épouſes.

Arrivés au lieu de la Cérémonie, M. le Préſident a prêté le Serment civique, décrété par l'Aſſemblée-Nationale pour la Fédération générale du quatorze Juillet. Le Corps Electoral l'a enſuite prêté entre ſes mains.

Le doyen d'âge des Prêtres Electeurs, autoriſé par la préſence de M. le Curé de Moirans, après avoir prononcé un Diſcours analogue aux circonſtances, a célébré la Meſſe & imparti la Bénédiction nuptiale aux quatre Epoux.

Cette fête ſolemnelle & Patriotique a été terminée par un *Te Deum*.

La Municipalité, ainſi que les Gardes-Nationales de Moirans, ont reconduit les Epoux, & tout le Corps Electoral s'eſt réuni à la Commune.

M. le Préſident, avant de quitter le lieu de l'Aſſemblée, avoit levé la Séance, l'avoit indiquée à trois heures après-midi, & a ſigné avec le Secretaire :

BARRAL, *Préſident.*

VALLIER, *Secretaire.*

Du même jour, à trois heures après-midi.

Les Caſſettes renfermant les Bulletins, ayant été vérifiées, & les ſcellés trouvés intacts par l'Aſſemblée, elles ont été ouvertes. Les Bulletins comptés, on en a trouvé quatre cents quatre-vingt-onze. Le Scrutin a été dépouillé publiquement par les Scrutateurs; & lorſque ce dépouillement a été fini, on en a préſenté le réſultat à l'Aſſemblée, & le Secretaire a proclamé, à haute voix, les neuf Membres de l'Adminiſtration qui ont réuni le plus de ſuffrages.

Ces Membres ſont

MM.	*voix.*
Jubié, fils, de la Sône, Diſtrict de Saint Marcellin	269
Balme, cadet, du Bourg-d'Oyſans, Diſtrict de Grenoble.	244
Boiſſieu, du Diſtrict de Saint Marcellin.	224
Roy, ainé, de Bourgoin, Diſtrict de la Tour-du-Pin.	214
Roux-Lacolombiere, de Lemps, Diſtrict de la Tour-du-Pin.	174
Guillioud, des Abrets, Diſtrict de la Tour-du-Pin.	171
Marchand, du Pont-en-Royans, Diſtrict de Saint Marcellin.	155
Bied, de Saint Laurent-de-Mure, Diſtrict de Vienne.	149
Guilliermin, du Diſtrict de Vienne.	132

Ce choix a été applaudi par l'aſſemblée. Chaque Membre, en déclarant accepter la place importante qui lui étoit confiée, a témoigné ſa reconnoiſſance & fait ſes remerciements.

L'Aſſemblée a vu avec plaiſir, que par le réſultat du Scrutin, il étoit ſorti neuf Membres de chaque Diſtrict

pour compoſer l'Aſſemblée adminiſtrative du Département ; ce qui établiſſoit entre les quatre Diſtricts une parfaite égalité dans la repréſentation.

Elle a penſé que cette égalité, d'ailleurs ſi conforme à ſon vœu & à ſes principes, étoit bien propre à reſſerrer & cimenter les liens de la concorde & de la fraternité qui doivent unir tous les différents Membres du Département.

M. le Préſident a levé la Séance, l'a indiquée à demain, à ſix heures du matin, & a ſigné avec le Secretaire.

BARRAL, *Préſident.*

VALLIER, *Secretaire.*

Du Jeudi, quinze Juillet mil ſept cent quatre-vingt-dix, à ſix heures du matin.

SUR la repréſentation qui a été faite à l'Aſſemblée par M. Girerd, Cultivateur du Bouchage, l'Aſſemblée a arrêté qu'elle adreſſeroit une Pétition à l'Aſſemblée-Nationale pour fixer une rétribution à chaque Electeur, deſirant qu'elle fût de la ſomme de 4 liv. par jour, outre deux jours pour l'aller & le retour de ceux des Electeurs qui ſont éloignés de Moirans de plus de deux lieues.

M. le Préſident a dit enſuite qu'il falloit nommer le Procureur-Général-Syndic du Département. On a fait l'appel nominal ; tous les Membres préſents ont vôté. Le Scrutin a été fermé. Les Scrutateurs ont trouvé cinq cents vingt-deux bulletins. Le dépouillement en a été fait ; &

M. Gautier, Notaire à Grenoble, a réuni deux cents ſoixante-huit voix, ce qui fait la pluralité abſolue. L'Aſſemblée a applaudi à ce choix.

M. le Préſident a levé la Séance, l'a indiquée à trois heures après midi, & a ſigné avec le Secretaire.

BARRAL, *Préſident.*

VALLIER, *Secretaire.*

Du même jour, à trois heures après-midi.

UNE députation des Gardes-Nationales de Moirans, Voiron & lieux circonvoiſins, a demandé d'être introduite dans l'Aſſemblée. M. Ray, Commandant des Gardes-Nationales de Moirans, a porté la parole & a préſenté à l'Aſſemblée l'hommage de leur reconnoiſſance & de leur dévouement : M. le Préſident, au nom de l'Aſſemblée, leur a répondu en ces termes : » Braves Citoyens, nous » recevons avec reconnoiſſance les marques d'attachement » que nous donnent nos Amis & nos Freres qui ont pris » les Armes pour la défenſe de la Patrie & le maintien » du bon ordre.

» Vous avez été, dans des temps difficiles, le plus » ferme appui de la révolution, & vous ſoutiendrez avec » courage la Conſtitution.

» Comme Vous, chers Camarades, nous avons fait le » Serment de conſerver la Liberté ; elle ne ſera jamais » ravie à une Nation qui a ſu la conquérir & qui ſaura » la défendre ».

L'Assemblée a applaudi au zele & au patriotisme de ces différentes Gardes-Nationales, & elle les a admises à assister à sa Séance.

MM. les Commissaires, nommés pour l'examen de la demande faite par la Municipalité de Barraux & par diverses autres Municipalités du Département, ont fait le rapport de leur travail à l'Assemblée. Ils ont pensé que les circonstances exigeoient qu'il fût demandé des Armes pour les Municipalités situées sur la Frontiere, & pour celles de l'intérieur, qui sont menacées, à la charge par ces Municipalités d'en donner un récépissé.

Ils ont pensé, en second lieu, qu'il convenoit de demander que le Corps des Chasseurs-Royaux de Dauphiné, en garnison à Romans, joignît, au Fort-Barraux, les cent hommes qui y sont déjà, afin d'assurer la Garde de cette place ; & qu'il fût également demandé cent hommes de l'Artillerie de Valence, pour le service des pieces de Canon qui se trouvent soit à Barraux, soit à Grenoble.

Ils ont pensé enfin que les circonstances exigeoient qu'il fût demandé pour Bourgoin, Vienne, la Tour-du-Pin, Crémieu, Voiron & toutes les Municipalités qui avoisinent le Rhône, des Canons & des Fusils qui seroient délivrés sur le chargé des Municipalités.

L'Assemblée, pénétrée de l'importance de ces divers objets, mais persuadée en même-temps qu'elle n'avoit aucun pouvoir de rien statuer à cet égard, a chargé le Directoire du Département d'en prendre connoissance, en lui exprimant son vœu pour qu'il s'en occupât sans délai, dès le moment de sa formation.

Un des Membres de l'Assemblée a fait ensuite lecture d'une Délibération de la Communauté de Mens, qui ré-

clame l'alternat de l'Assemblée Administrative du Département : l'Assemblée a déclaré qu'il n'y avoit lieu à délibérer.

Des Députés de Saint-Jean-en-Royans ont demandé d'être entendus. Un d'eux a pris la parole pour réclamer la réunion de cette Ville au Département de l'Isere : il a fondé sa Pétition sur des raisons puissantes de localité, sur plusieurs Délibérations de sa cité, & sur des réponses du Comité de Constitution.

L'Assemblée, pénétrée de l'importance des motifs sur lesquels étoit fondée la Pétition de la ville de Saint-Jean, & voulant néanmoins se conformer aux décisions du Comité de Constitution, a arrêté que cette demande & les pieces qui lui servent de fondement, seroient renvoyées à l'Assemblée Administrative du Département : mais frappée en même-temps de la nécessité d'y faire droit promptement, elle a manifesté, de la maniere la plus expresse, son vœu pour que l'administration du Département s'occupât, sans retard, de cette Pétition, & prît dans la plus grande considération les motifs qui doivent la décider à solliciter cette réunion auprès de l'Assemblée-Nationale.

M. Fornand-Bauvinay, Député-Electeur, voyant le terme des travaux de l'Assemblée, est monté à la Tribune, & a dit ;

MESSIEURS,

» Enfin, notre Mission est finie. Tous nos objets de » Délibération ont été fixés à la satisfaction générale ; » & les Freres rassemblés se séparent après le réglement » de tous les intérêts de la famille. Que nous sommes » heureux, MESSIEURS ! Qui de nous ne trembloit pas, » en quittant ses Foyers ? Quel est l'homme, ami de l'ordre

» & de la paix, qui ne craignît la renaissance des abus » par la division des intérêts ? Heureusement nos principes, « vos vertus, notre patriotisme nous ont garantis. Les » orages qui se sont élevés, la tempête qui nous a menacé, » se sont dissipés dans les airs. Les chocs ont amené » le feu, le feu a accéléré la purification, & nous sommes » sortis de ce creuset des hommes nouveaux, des hommes » dignes du Ministere auguste dont nos Commettants nous » avoient investis, enfin, des hommes dignes du bonheur » inespéré que nous prépare la Constitution.

» Rendus bientôt à nos Sections, communiquons-leur cet » esprit qui nous anime : disons-leur que nous avons dé- » pouillé le vieil homme, que les anciennes rivalités sont » éteintes, que jaloux d'être heureux, ennemis de la ser- » vitude, nous avons pris en famille des arrangements » qui assurent à jamais notre égalité, que notre seul desir » est d'être unis, notre seule ambition, d'être utiles au » Département, notre seule récompense, la conscience » de notre patriotisme ; disons-leur qu'il n'est plus de » Nobles que ceux qui auront mérité la Couronne ci- » vique ; qu'il n'est plus de Prêtres que ceux qui, au » nom de Dieu, auront prêché l'amour des hommes, » plus de Juges que ceux que nous aurons déclaré dignes » de décider entre nous : disons-leur enfin, qu'il n'est » plus d'hommes dignes de cette respectable qualification, » que ceux qui aiment leurs Freres, & qui, foulant aux » pieds l'intrigue, les cabales, les rangs & leurs fortunes, » ne placent leur jouissance & leur bonheur que dans la » félicité générale.

» Nous nous séparons pour quelques temps. Bientôt » la Trompette patriotique nous réunira : alors nous » gémirons de nous être privés de celui qui calma nos » orages ; nous chercherons en vain le respectable Pré- » sident que nous avions choisi ; mais, MESSIEURS, » rappellons-nous

» rappellons-nous alors que le Département le desiroit, » & que nous lui devions une offrande patriotique ».

L'Assemblée a applaudi à ce discours, & ordonné qu'il sera inséré dans le Procès-Verbal.

Il a ensuite été observé qu'il avoit été fait dans le procès-verbal deux omissions qu'il importoit de réparer. L'une, au sujet de la lecture de chaque séance du procès-verbal, qui avoit été faite régulièrement à l'ouverture de celle du lendemain, sans qu'il en fût fait mention dans aucune d'icelles; & l'autre, concernant l'Adresse à l'Assemblée-Nationale, & celle au Roi, qui venoient de partir pour leur destination, après avoir été lues & approuvées par l'Assemblée; savoir: celle au Roi, dans la séance du mercredi, quatorze Juillet, au matin, & celle à l'Assemblée-Nationale, dans la séance de ce matin, sans que le présent procès-verbal en fasse non-plus aucune mention.

L'Assemblée, pour réparer ces deux omissions, a arrêté, 1°. que les deux Adresses dont il s'agit, seront insérées dans le procès-verbal de la présente séance; 2°. que la déclaration qu'elle fait ici, qu'à l'ouverture de chaque séance, le Secretaire lui a toujours lu le procès-verbal de la veille, tiendra lieu des relations qui y manquent; 3°. enfin, qu'il sera sur le champ fait lecture du procès-verbal des deux séances de ce jour: ce qui a été exécuté par M. le Secretaire, qui a incontinent transcrit les deux Adresses dont il s'agit, comme ci-après.

ADRESSE

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MESSIEURS,

Dès l'inſtant que les Electeurs du Département de l'Iſere ont été réunis, ils ont tourné leurs regards vers l'Aſſemblée-Nationale, à laquelle ſont attachés les deſtins de la France; tous les cœurs ont ſenti le beſoin de payer aux Auguſtes Repréſentants de la Nation, le tribut de reconnoiſſance & d'admiration qui leur eſt dû.

Il n'eſt plus ce régime oppreſſeur, aſſemblage monſtrueux de toutes les erreurs & de tous les vices, qui, mutilant le chef-d'œuvre de l'Etre-Suprême, avoit ravalé l'homme au deſſous de la brute, & érigé en loix les préjugés intolérables de l'orgueil, & les caprices des paſſions humaines. A votre voix, toutes les inſtitutions gothiques qui ſurchargeoient l'Etat, ſe ſont écroulées; & ſur leurs ruines s'eſt élevée cette Conſtitution ſimple & majeſtueuſe, que Sparte & Rome vous auroient enviée, & qui va ſervir de modele à tous les peuples de la terre.

En vain les antiques oppreſſeurs de la Nation ſe ſont pluſieurs fois agités pour renverſer ce monument immortel: leurs efforts impuiſſants n'ont fait que montrer leur foibleſſe & ſignaler votre courage. Que peuvent des proteſtations inſenſées, des libelles abſurdes & tous les traits de la calomnie; que peuvent les manœuvres de quelques intrigants, les attentats de quelques parjures, contre la volonté inébranlable de vingt-quatre millions d'hom-

mes que vous avez, pour-ainſi-dire, tirés du néant, & qui, fiers de leurs forces, ont déployé l'étendard de la Liberté !

Abandonnons déſormais ces ennemis, fugitifs, ou terraſſés, à leurs remords vengeurs & à la cenſure indélébile de la poſtérité. La cruauté & la vengeance ne conviennent qu'au deſpotiſme. C'eſt à la clémence & à la généroſité, qu'on reconnoît vraiment un peuple libre. Ces vertus n'étoient point étrangeres à la Nation françoiſe, courbée ſous le joug ; pourroit-elle les méconnoître, aujourd'hui qu'elle l'a briſé, aujourd'hui qu'elle a pour guides ces exemples ſublimes de ſageſſe & de modération, qui vous ont mérité les ſuffrages de l'Univers !

Nous ſommes avec reſpect,

MESSIEURS,

Vos très-humbles & très-obéiſſants Serviteurs,

LES CITOYENS-ÉLECTEURS DU DÉPARTEMENT DE L'ISERE

ADRESSE AU ROI,

Par l'Assemblée Électorale du Département de l'Isere.

SIRE,

L'EMPIRE François se régénere ; & sa constitution, commencée au milieu des plus violents orages, s'acheve au sein de l'Union & de la paix. D'antiques & vaines prétentions sont détruites : le temps qui sembloit les avoir consacrées pendant le long silence des droits de l'humanité, vient enfin de marquer leur terme. La distinction des rangs est abolie ; l'égalité primitive est rappellée ; & dès cet instant, la plus grande Nation de l'Europe devient un Peuple d'amis & de Freres, respirant tous un même sentiment, l'amour de la liberté, le respect pour la Loi, la fidélité à leur Roi.

Sur le point de jouir d'un des plus précieux bienfaits de cette heureuse révolution, dont vos vertus, SIRE, ont hâté le succès ; au moment où nous allons distribuer dans les mains de nos Concitoyens les différents Rameaux de la branche d'Administration qui nous est confiée ; nous vous apportons, SIRE, l'hommage des Habitants d'une Contrée, qui s'honore d'avoir été le Berceau de la liberté. Après avoir brisé les liens qui les tenoient courbés sous le joug du Despotisme ministériel, leurs ames libres & fieres se redressent, & s'élevant à leur hauteur naturelle, elles se livrent à toute l'énergie de l'amour que leur inspire votre

Perſonne ſacrée, & que les excès de leurs injuſtes oppreſſeurs ne purent jamais affoiblir.

En ce moment, SIRE, la Nation s'empreſſe de ſe rallier autour de ſon Auguſte Chef. Des extrêmités de votre Empire, les intrépides défenſeurs de la Patrie accourent vers la Capitale, & vont s'unir par le plus ſaint & le plus indiſſoluble des liens. Bientôt les acclamations d'un Peuple généreux & fidele, retentiront au fond de votre ame ſenſible ; au milieu des tranſports de la joie & de l'amour, & ſous un appareil à la fois touchant & redoutable, vous entendrez prononcer ce ſerment ſi cher à des François, ſi terrible pour leurs ennemis : vingt millions de bouches Citoyennes le répéteront au même inſtant dans toute la France ; & votre Cœur, SIRE, votre Cœur attendri par un ſi doux & ſi ſublime accord, le prononcera à ſon tour, ce ſerment, qui doit rendre votre Trône & notre félicité inébranlables.

Le Département de l'Iſere, qui ſe forme à cette mémorable époque, en unira le ſouvenir au ſentiment du bonheur dont il va jouir, fruit durable de la ſageſſe des Repréſentants de la Nation, & de la bienfaiſance du Monarque chéri qui donne ſa ſanction à leurs Auguſtes Décrets.

Nous ſommes avec un profond reſpect.

SIRE,

Vos très-humbles & très-obéiſſants Serviteurs,

LES CITOYENS ÉLECTEURS DU DÉPARTEMENT DE L'ISERE.

A Moirans, le 13 juillet 1790.

Ce fait, M. le Préſident a terminé la Séance, en diſant :

Meſſieurs,

» La France va donc enfin jouir du précieux avantage » d'être adminiſtrée par des hommes élus par leurs Con- » citoyens ».

» Vos Magiſtrats, religieux & civils, ainſi que vos » Adminiſtrateurs, étant choiſis par Vous, ne trahiront » jamais votre confiance ».

» Pénétrés des ſentiments d'eſtime & d'attachement que » nous nous vouons à jamais, ſoyons prêts à nous aſſem- » bler dès que le bien public l'exigera ».

» Agréez, Meſſieurs, les ſentiments particuliers de » reconnoiſſance que je vous dois; votre indulgence & » vos bontés ont pu ſeules me ſoutenir dans une carriere » qui étoit au deſſus de mes forces ».

L'Assemblée a remercié, par des applaudiſſements, M. le Préſident des ſoins & des peines que la place qu'il occupe, lui a occaſionnés, & de la maniere diſtinguée dont il a rempli ce poſte.

Ainſi clos & arrêté à Moirans, le 15 Juillet 1790.

BARRAL, *Préſident.*

Vallier, *Secretaire.*

PROCÈS-VERBAL

De la premiere Séance de MM. les Adminiſtrateurs du Département de l'Iſere.

Du Jeudi, quinze Juillet mil ſept cent quatre-vingt-dix, ſur les ſix heures après-midi, au lieu de Moirans, dans l'une des ſalles au rez-de-chauſſée du couvent des RR. PP. Cordeliers du même lieu, où ſe ſont aſſemblés MM. les Membres de l'adminiſtration du Département de l'Iſere, en exécution des Décrets de l'Aſſemblée-Nationale, des 22 Décembre, 28 & 30 Juin derniers, acceptés ou ſanctionnés par le Roi, & enſuite de la lettre de convocation de MM. les Commiſſaires du Roi, de ce jour.

Les Membres de l'Aſſemblée ſont, MM.

DISTRICT DE GRENOBLE.

Charles-Antoine-Victor Aman, *Maire de la Mure.*
Louis Bravet, *notaire à Chapareillans.*
Victor Coynde, *de Voreppe.*
Joſeph-Marie Barral, *préſident au parlement.*
Louis Royer, ainé, *avocat à Grenoble.*
Jean-Baptiſte-Annibal Aubert-Bayet, *capitaine au régiment de Bourbonnois.*
André Faure, *citoyen de Pariſet.*
Juſte Mollard, *citoyen de Lancey.*
Antoine Balme, *citoyen du Bourg-d'Oyſans.*

DISTRICT DE VIENNE.
Jean-Baptiſte Fleury, *citoyen de Feiſin.*
Joſeph-Sebaſtien Servonat, *notaire à Montſeveroux.*
Marc Suat, *notaire à Anjoux.*
Jean-Baptiſte Rogniat, *citoyen de Chanas.*
François Puis, *avocat à la Côte-Saint-André.*
Pierre Denantes, *avocat à Vienne.*
François-Joſeph Almeras, *avocat à Vienne.*
Claude Bied, *notaire à Saint Laurent-de-Mure.*
Charles Guilliermin, *notaire à Vienne.*

DISTRICT DE St. MARCELIN.
Etienne-Joſeph Repiton-Préneuf, *avocat à Saint Benoît-d'Izeaux.*
Jean-Baptiſte Berruyer, *avocat à Saint Marcellin.*
Pierre Vallier, fils, *avocat à Saint Marcellin.*
Louis Vachon, *notaire à Chatonnay-de-Breſſieux près la Côte-Saint-André.*
Joſeph-Claude Veyron-Lacroix, *de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs.*
Jean-François Michal, *médecin à Tulins.*
Joſeph-Pierre-Diſdier Boiſſieu, *avocat à Saint Marcellin.*
Pierre-Joſeph-Fluri Jubié, ainé, *négociant à la Sône.*
Alexandre-Joſeph-Macaire Marchand, *notaire du Pont en-Royans.*

DISTRICT DE LA TOUR-DU-PIN.
Pierre Thollon, *notaire au Vernay, paroiſſe de Charette.*
Fiacre Bergeron, *citoyen de la Tour-du-Pin.*
Jerôme Plantier, *notaire à Crémieu.*
Luc Michoud, *citoyen de Brangues.*
Joſeph Ennemond Apprin, *notaire au Paſſage.*
François-Izidore Parent, *notaire à Saint Chef.*
Etienne-Barthelemi Roux-la-Colombiere, *citoyen à Lemps.*
Jean-Baptiſte Guillioud, *avocat, réſidant aux Abrets.*
Jacques-Antoine Roy, *négociant à Bourgoin.*

Il a été reconnu que M. Puis, avocat à la Côte-Saint-André, eſt le Doyen d'âge ; en conſéquence, il a préſidé l'Aſſemblée proviſoirement.

Les fonctions de Scrutateurs ont été remplies par MM. Denantes, Thollon & Apprin qui ont pareillement été reconnus pour les plus anciens d'âge, après le Préſident Proviſoire.

Enfin, M. Vallier, fils, a été chargé par l'Aſſemblée de faire les fonctions de Secretaire Proviſoire.

Il a été procédé, par la voie du ſcrutin, à la nomination du Préſident de l'adminiſtration du Département ; & avant d'écrire leurs bulletins, le Préſident, les Scrutateurs & tous les autres Membres de l'Aſſemblée ont prêté le Serment Civique, qui a été prononcé par M. le Doyen d'âge, en exécution de l'art. 1^er^. du Décret des 28 & 30 Juin dernier.

Les bulletins ayant enſuite été recueillis & dépouillés par les trois Scrutateurs, il en eſt réſulté que M. Barral a été élu Préſident de l'adminiſtration du Département, à l'unanimité des ſuffrages, & a pris place à la tête du bureau.

On a enſuite procédé à la nomination du Secretaire, par la voie du ſcrutin. Les bulletins ayant de même été recueillis & dépouillés par les trois Scrutateurs, il en eſt réſulté que M. Jean-Victor Duport, Procureur au Bailliage de Graiſivaudan, a été élu Secretaire de l'adminiſtration du Département, à la pluralité abſolue des ſuffrages.

L'Aſſemblée a fait avertir ledit M. Duport de ſe rendre dans la ſalle : il eſt entré, a prêté le Serment Civique, & a pris place pour remplir les fonctions de Secretaire, après avoir témoigné à l'Aſſemblée ſes ſentiments de reconnoiſſance & de ſatisfaction.

Le Sieur Cuchet, Imprimeur à Grenoble, a été introduit dans la ſalle, & a prié le Conſeil de lui aſſurer la place d'Imprimeur de l'adminiſtration, que l'Aſſemblée Electorale

avoit déjà eu la bonté de lui promettre ; le ſieur Cuchet étant ſorti, & la matiere miſe en délibération, il a été arrêté à la pluralité abſolue, que M. Cuchet ſeroit l'Imprimeur de l'Adminiſtration.

Les Membres du Conſeil ayant deſiré lever la ſéance, M. Barral, Préſident, l'a continuée à demain, 16 Juillet, à ſept heures du matin, & a ſigné avec les Membres du Conſeil & le Secretaire.

Barral, *Préſident.*
Puis.
Boiſſieu.
Denantes.
Fleury.
Molard.
Victor Coynde.
Almeras, cadet.
Veyron.
Servonat.
Guillermin.
Jubié.
Vachon.
Marchand.
Roux.
Suat.
C. Roy l'ainé.
Faure.
Rogniat.
Guillioud.
Vallier, fils.
Balme, cadet.
Apprin.
Aubert-Bayet.
Berruyer, cadet.
Bied.
Michoud.
Parent l'ainé.
Bravet.
Aman.
Repiton-Préneuf.
Bergeron.
Plantier.
Michal.
Royer.
Thollon.
Duport, *Secretaire.*

Du Vendredi, ſeize Juillet mil ſept cent quatre-vingt-dix, à ſept heures du matin, au lieu de Moirans, dans la Salle des RR. PP. Cordeliers, énoncée au Verbal du jour d'hier, dans laquelle ſe ſont rendus les trente-ſix

Membres, compoſant l'adminiſtration du Département de l'Iſere & dénommés au même Verbal.

M. le Préſident a dit que le Conſeil doit s'occuper de l'Election des huit Membres du Directoire de Département; en conſéquence, le premier Scrutin reçu & dépouillé par les trois Scrutateurs, M. Royer, ainé, commiſſaire du Roi, a été élu Membre du Directoire, à la pluralité abſolue des ſuffrages; les Scrutateurs ont de même reçu & dépouillé ſept autres Scrutins conſécutifs; & ceux qui ont obtenu la pluralité abſolue des ſuffrages, ſont, 1°. M. Aman, de la Mure. 2°. M. Puis, Avocat à la Côte-Saint-André. 3°. M. Rogniat, de Chanas. 4°. M. Vallier, fils, Avocat à Saint Marcellin. 5°. M. Boiſſieu, Avocat à Saint Marcellin. 6°. M. Roux-Lacolombiere, Citoyen de Lemps. 7°. M. Bergeron, Citoyen de la Tour-du-Pin. Ce dernier n'a obtenu la majorité qu'au ſecond tour de Scrutin.

L'Aſſemblée a enſuite nommé, d'une voix unanime, M. Royer, ainé, pour remplir les fonctions de Procureur-Général-Syndic, en l'abſence de M. Gautier, nommé par l'Aſſemblée-Electorale; elle a auſſi nommé MM. Guilliermin, Notaire à Vienne, & Mollard de Lancey pour Commiſſaires, auxquels elle donne pouvoir de faire, conjointement avec les Commiſſaires des Départements des Hautes-Alpes & de la Drôme, la liquidation des dettes contractées ſous le régime précédent, d'établir la répartition de ces dettes entre ces trois Départements, & de mettre à fin les anciennes affaires, le tout en exécution de l'Art. X de la Section troiſieme du Décret, du 22 Décembre dernier, & de l'Art. II du Décret, des 28 & 30 Juin auſſi dernier.

M. le Préſident a fait faire lecture, 1°. d'une Lettre de MM. les Commiſſaires du Roi de ce jour, 2°. d'une Lettre de M. Lambert, adreſſée à MM. du Directoire

& Procureur-Général-Syndic du Département de l'Iſere, datée de Paris, le 9 du préſent mois de Juillet, 3°. du Décret du 26 Juin, rendu par l'Aſſemblée-Nationale, & ſanctionné par le Roi, le 4 du préſent mois de Juillet.

Le Conſeil a arrêté que ces Pieces ſeront remiſes à MM. du Directoite, & que M. le Préſident en accuſere la réception à MM. les Commiſſaires du Roi.

Enfin, M. le Préſident a fait faire lecture d'une Lettre de M. Gautier, Procureur-Général-Syndic, datée du 15 de ce mois : le Conſeil a reçu, avec de vifs applaudiſſements, les ſentiments que M. Gautier manifeſte dans cette Lettre, & a chargé M. le Préſident de lui en témoigner ſa ſatisfaction.

Sur l'obſervation d'un Membre du Conſeil, il a été arrêté que M. Michal, médecin, l'un des Membres de l'Aſſemblée, exercera les fonctions de Médecin du Département & des épidémies, & qu'il en prendra le titre en vertu du préſent, dont extrait lui ſera délivré.

Le Conſeil a déclaré que la premiere Aſſemblée du Directoire ſe tiendra à Grenoble, Lundi, 26 du préſent mois de Juillet, & M. le Préſident a ſigné avec les autres Membres du Conſeil & le Secretaire.

Barral, *Préſident.*
Boiſſieu.
Victor Coynde.
Faure.
Fleury.
Puis.
Almeras, cadet.
Jubié.
Molard.
Denantes.
Veyron.
Apprin.
Guilliermin.
Roux.
Servonat.
Vachon.
Marchand.
Suat.
Rogniat.
Guillioud.
C. Roy l'ainé.
Balme, cadet.

Vallier, fils.
Berruyer, cadet.
Michoud.
Aubert-Bayet.
Parent l'ainé.
Bied.
Aman.
Répiton-Préneuf.
Bravet.
Plantier.
Bergeron.
Royer.
Michal.
Thollon.
Duport, *Secretaire.*

Walker, Gloc.
Harper, carter.
Bloxham.
Abbot-Bucc.
Wood Bank.
Hill.
Jones.
Hopkins-Exhouse.

Lucas.
Hunter.
Bolgeston.
Rover.
Mills.
Tibbins.
Draper, Carpenter.